



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 21.54

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° 21.54

Mes chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de notre Assemblée le compte administratif du Département des Hauts-de-Seine pour l'exercice 2020.

Cette année aura particulièrement éprouvé notre collectivité. Elle a, en tout premier lieu, été marquée par le décès du Président Patrick Devedjian, le 29 mars 2020, des suites de la COVID-19. Ambitieux pour son territoire, il fut un fervent défenseur des collectivités territoriales et de la décentralisation, mais aussi l'initiateur de nombreux projets qui ont profondément modifié l'image de notre Département, et ainsi conforté ses succès au service de notre population. Il a conduit une action efficace, soucieuse d'une gestion financière responsable, donnant ainsi au Département les moyens d'affronter plus sereinement un présent et un avenir incertains, sans faire peser des charges excessives sur les Hauts-séquanais.

En 2020, le Département a poursuivi son action et l'a adaptée pour apporter une réponse forte à la crise la plus importante qu'il ait eu à connaître depuis sa création, le 10 juillet 1964. Parfois contrainte par les marges de manœuvre limitées que lui concède la loi, notre collectivité a, malgré tout, endossé pleinement son rôle de chef de file de l'action sociale, en diversifiant ses actions auprès de l'ensemble des publics susceptibles d'en bénéficier.

Ainsi, le Département a consacré une enveloppe de plus de 100 M€ pour répondre spécifiquement aux défis soulevés par la crise sanitaire, soutenant notamment les communes, les bénéficiaires de la prime d'activité, les chefs des petites entreprises ainsi que les commerçants du territoire, les personnels et usagers des établissements sociaux et médico-sociaux, les personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Notre collectivité s'est équipée de masques, d'équipements de protection, de tests et d'autres matériels médicaux devenus indispensables.

Plus largement, le Département a veillé à la continuité du service offert aux administrés, notamment lors du premier confinement qui, avec son caractère soudain, a mis en évidence les facultés d'adaptation et l'engagement de nos agents. Nos services sociaux ont assuré l'accueil des publics. Un protocole sanitaire strict a été appliqué dans nos collèges lors du retour des élèves, tandis que l'environnement numérique des collèges (ENC) a été rapidement renforcé pour permettre l'apprentissage à distance. En outre, l'entretien des sites contraints à la fermeture, tels que nos parcs et jardins ou nos équipements culturels et sportifs, a pu être accompli pour valoriser ce patrimoine et nous tenir prêts à accueillir le public, dès que cela a été possible et dans les meilleures conditions. Ces efforts du Département se sont également traduits sur le plan financier. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement exécutées au titre de l'exercice 2020 ont atteint 1 859 M€, soit 147 M€ de plus qu'en 2019, en hausse de + 8,6 %.

Le dynamisme du Département s'est aussi vérifié en matière de dépenses d'investissement, malgré un ralentissement lié aux arrêts de chantier intervenus à la suite du premier confinement. 401 M€¹ ont ainsi été exécutés en 2020, contre 464 M€ en 2019. Le Département a notamment poursuivi les travaux du tramway T10 Antony-Clamart, et les travaux d'amélioration énergétique au sein de ses collèges, tout en soutenant également les projets des communes dans le cadre de la contractualisation. Notre

¹ Hors remboursement des emprunts, à l'exception des contrats de partenariat public-privé.

collectivité a également apporté son soutien aux projets structurants franciliens, en contribuant au fonds de solidarité interdépartementale d'investissement (FS2I) à hauteur de 52 M€.

Pourtant, la crise que nous traversons a eu des répercussions défavorables pour nos ressources. Les recettes perçues au titre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) enregistrées en 2020 ont chuté de 130 M€ par rapport à l'année 2019, en baisse de 17 %, pour atteindre 638 M€. Le recul, estimé à 2,2% au niveau national, est particulièrement marqué dans notre territoire en raison de la part importante qu'y représente l'immobilier de bureau.

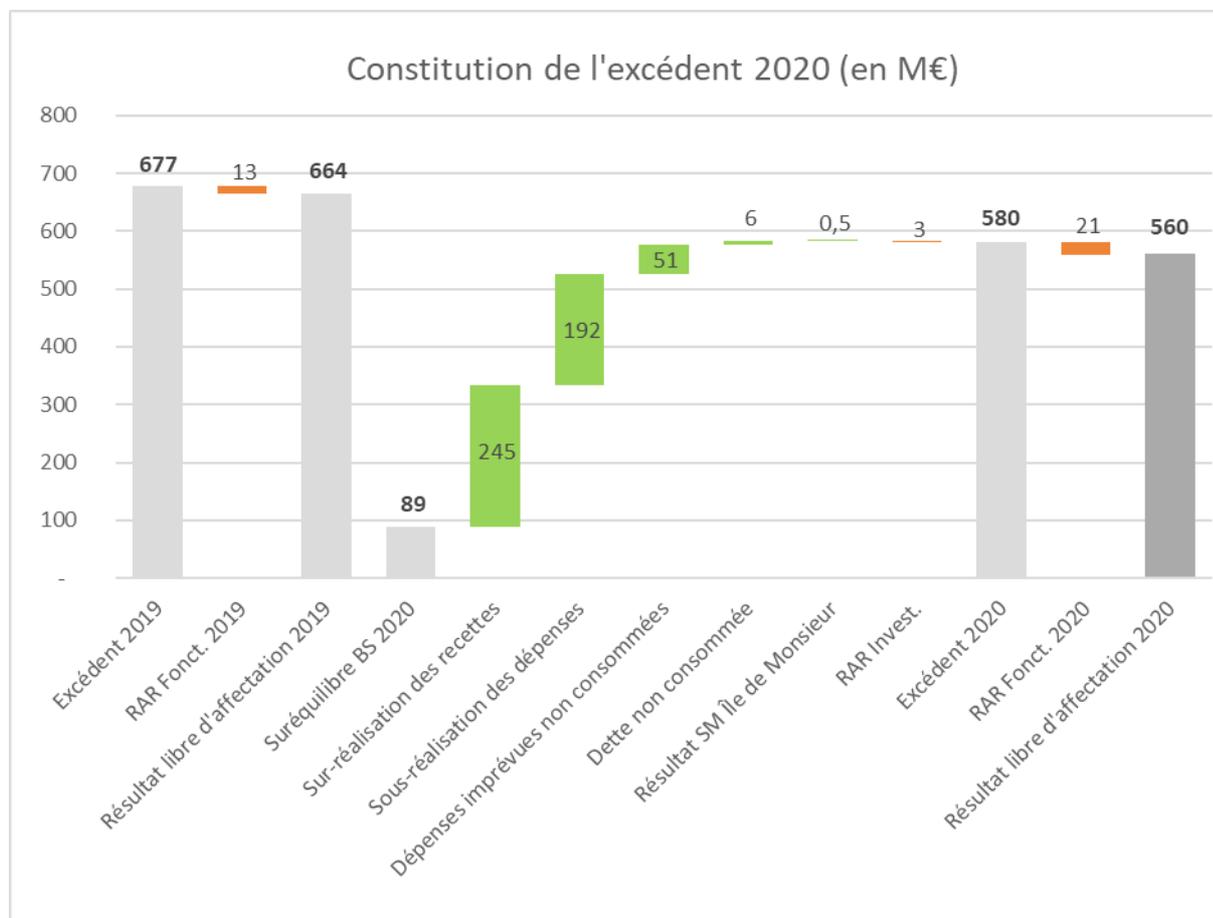
Il s'agissait donc, malgré des recettes plus faibles, d'apporter une réponse d'ampleur, de mobiliser le volume financier que nécessitait la crise naissante. **C'est pourquoi le Département a puisé dans son excédent reporté, à hauteur de 104 M€. Le résultat libre d'affectation 2020 s'élève ainsi à 560 M€ contre 664 M€ en 2019.** L'excédent reporté de notre collectivité est le fruit des recettes élevées que la conjoncture économique favorable a apporté au cours des dernières années, mais aussi d'une gestion rigoureuse, qui nous a permis d'agir face à la crise, sans endetter les Hauts-séquanais ni compromettre la pérennité de l'action départementale.

Malgré une année exceptionnelle, la situation financière de notre collectivité reste en effet favorable. Cette gestion a d'ailleurs à nouveau été saluée par l'agence de *Standard & Poor's*, qui a confirmé la note maximale de « AA perspective stable », évaluant notre qualité de crédit intrinsèque à "aa+". Le Département des Hauts-de-Seine est la seule collectivité départementale à atteindre ce niveau de notation financière.

Le présent rapport a donc pour objet de vous exposer les caractéristiques du compte administratif 2020, sur la tendance générale (I), en recettes (II) et en dépenses (III), et de soumettre à votre approbation une proposition d'affectation du résultat issu de l'exercice (IV).

I. PREAMBULE

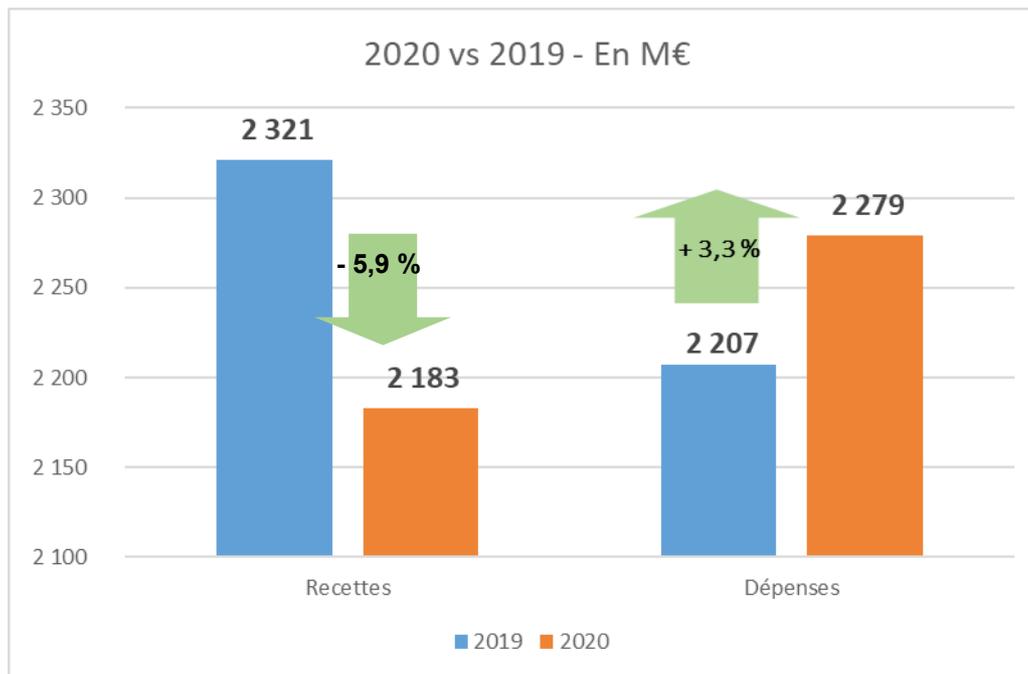
L'année 2020 se clôture par un **résultat libre d'affectation de 560 M€**, issu principalement du résultat excédentaire cumulé des exercices précédents et d'une baisse contenue de nos recettes, au regard de l'ampleur de la crise sanitaire.



Le résultat libre d'affectation 2020 recule de 104 M€ par rapport à 2019, ce qui signifie que le Département a puisé en 2020 dans son excédent pour financer des dépenses croissantes.

En regroupant les sections de fonctionnement et d'investissement, le Département constate, d'une part, une baisse de recettes² de - 5,9 % et, d'autre part, une hausse de dépenses de + 3,3 % par rapport à l'année passée :

² Hors produits financiers (chapitre 76), résultat de fonctionnement reporté (002) et excédents de fonctionnement capitalisés (1068).



Les excédents constitués lors des précédents exercices par la combinaison d'une gestion rigoureuse, d'un pilotage avisé des opérations de résiliation de la délégation de service public pour le THD, ainsi que de recettes exceptionnellement élevées – liées notamment au produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) – ont permis d'amortir l'effet ciseau entraîné par la crise sanitaire, économique et sociale.

II. DES RECETTES EN BAISSÉ

Le montant total des recettes réelles (hors dette) s'élève à **2 182,8 M€** en 2020, dont **2 115,4 M€ en fonctionnement et 67,4 M€ en investissement**.

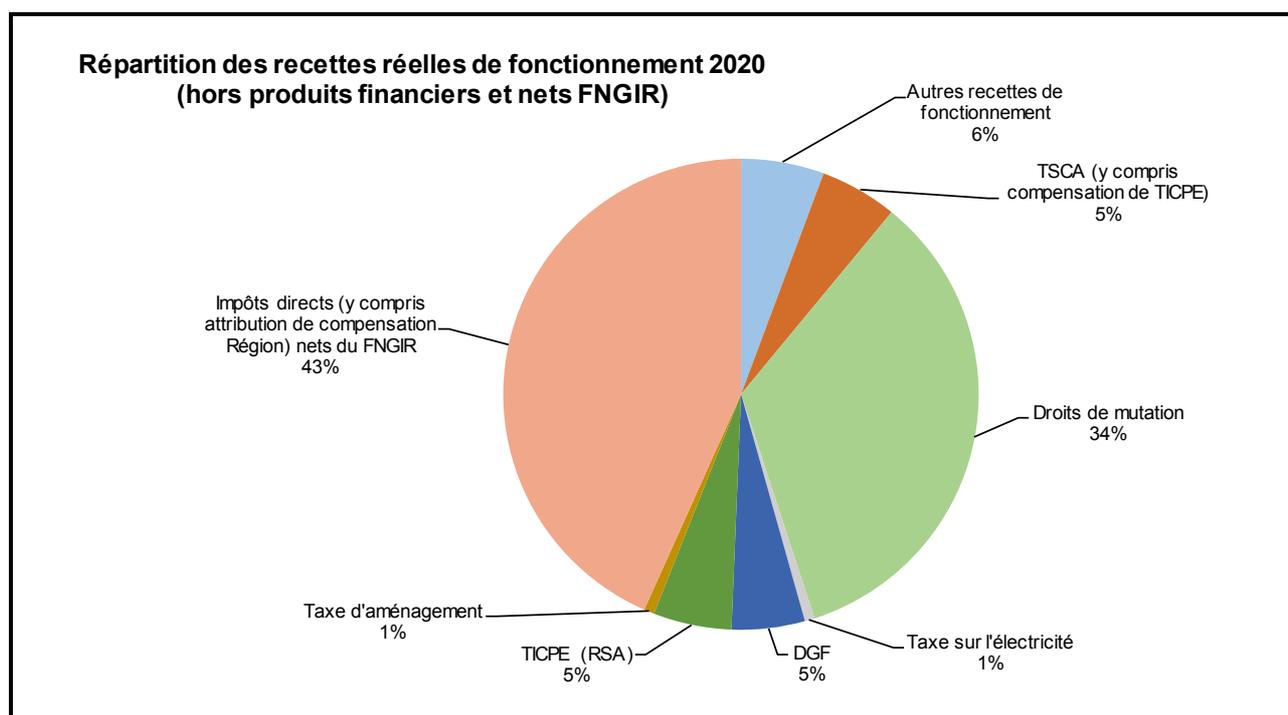
En neutralisant l'impact des recettes exceptionnelles³, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 2 103 M€, contre 2 202 M€ en 2019, en baisse de près de 100 M€. Cette évolution résulte principalement de :

- la baisse des recettes issues des droits de mutation à titre onéreux (- 130 M€),
- la hausse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (+ 23 M€),
- la hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 6 M€), portée par le dynamisme des bases.

A. Des recettes réelles de fonctionnement en recul

1. La structure des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement nettes du FNGIR se composent pour 43 % des impôts directs et pour 34% des droits de mutation. La DGF, principale dotation versée par l'État, représente seulement 5 % des recettes, contre 14 % en 2014.



³ Hors dette, reprise des provisions et produits exceptionnels.

2. Des recettes fiscales impactées par la crise

La crise sanitaire et économique a diminué le produit des impositions en 2020 (- 5,61 %), et plus particulièrement celui des impositions indirectes⁴ (- 13,01 %). À l'inverse, les impositions directes⁵, nettes du FNGIR, sont en hausse de + 3,77 %, soit une variation équivalente à celle constatée en 2019 (+ 3,24 %).

en €	2018	2019	2020	2019/2018	2020/2019
Impositions directes (hors FNGIR)	757 891 293	782 480 622	811 955 598	3,24%	3,77%
Impositions indirectes	902 803 408	992 333 840	863 203 955	9,92%	-13,01%
Total des impositions (hors FNGIR)	1 660 694 701	1 774 814 462	1 675 159 553	6,87%	-5,61%

2.1. Une fiscalité directe à la hausse

en €	2018	2019	2020	2019/2018	2020/2019
TFPB	323 836 828	329 098 381	335 119 582	1,62%	1,83%
CVAE	328 755 533	347 970 699	371 158 851	5,84%	6,66%
CVAE Région	337 986 686	337 986 686	337 986 686	0,00%	0,00%
IFER	1 777 696	1 871 463	1 935 011	5,27%	3,40%
Frais de gestion TFPB	7 385 906	7 404 749	7 606 824	0,26%	2,73%
Total fiscalité directe	999 742 649	1 024 331 978	1 053 806 954	2,46%	2,88%
Total fiscalité directe nette FNGIR	757 891 293	782 480 622	811 955 598	3,24%	3,77%

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) s'établit à **709 M€**, en hausse par rapport à 2019 (686 M€).

Depuis l'exercice 2017 et le transfert de 25 points à la Région Île-de-France, le Département ne perçoit plus que 23,5 % du produit de la CVAE. En contrepartie, la Région reverse une attribution de compensation d'un montant de 338 M€. Compte tenu de la conjoncture économique, cette recette, figée depuis 2017, se traduit, pour le Département, par **une perte cumulée de dynamique de CVAE estimée à 116 M€** sur la période 2017-2020.

En €	2017	2018	2019	2020	Cumul 2017-2020
Perte dynamique CVAE	15 482 429	11 753 243	32 194 909	56 863 156	116 293 738

⁴ Les impositions indirectes sont notamment composées des droits de mutation (DMTO) et de la taxe d'aménagement.

⁵ Les impositions directes sont composées des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la CVAE, des IFER et des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

2020

Dernière année de perception de la TFPB par les départements (remplacée à compter de 2021 par une fraction du produit national de TVA)

Le taux d'imposition départemental (7,08 %), inchangé depuis 2009, est demeuré le plus bas de France. Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a progressé de + 1,8 % pour s'élever à **335 M€**. Cette hausse a été portée par la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des locaux d'habitation (+ 1,2 % après + 2,2 % en 2019) et par la variation physique des bases des ménages et des professionnels.

2.2. Une fiscalité indirecte en baisse

en €	2018	2019	2020	2019/2018	2020/2019
Droits d'enregistrement	675 486 508	768 543 260	638 107 709	13,78%	-16,97%
Taxes d'urbanisme	18 112 829	13 078 793	13 198 363	-27,79%	0,91%
Taxe sur les conventions d'assurance	82 566 928	84 338 837	87 337 543	2,15%	3,56%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	112 680 218	112 669 544	110 864 378	-0,01%	-1,60%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	13 184 281	13 081 911	12 628 090	-0,78%	-3,47%
Taxe additionnelle à la taxe séjour	768 388	613 989	1 065 843	-20,09%	73,59%
Autres taxes	4 255	7 506	2 028	76,41%	-72,98%
Total fiscalité indirecte	902 803 408	992 333 840	863 203 955	9,92%	-13,01%

2020 a été marquée par une baisse immédiate des recettes issues du marché immobilier, sous l'effet des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Ainsi, le produit des **droits de mutation à titre onéreux** (y compris la taxe additionnelle) encaissé par le Département en 2020 s'élève à **638,1 M€**, soit une baisse de - 17 % par rapport à 2019.

Cette réduction est, de façon significative, supérieure à celle observée au niveau national en 2020, actuellement évaluée à - 2,2 %⁶ seulement, alors que les estimations formulées en cours d'année étaient nettement en-deçà, la plus optimiste anticipant sur un produit de - 10 %⁷. Le Département apparaît particulièrement touché, probablement en raison de l'importance des transactions relatives à l'immobilier de bureau, dans un contexte de difficultés économiques pour le tissu local et de recours massif au télétravail.

DMTO : une diminution du produit 2020 plus forte sur le territoire alto-séquanais

- 17 % entre 2019 et 2020 pour le produit du Département des Hauts-de-Seine.

Contre une estimation de - 2,2 % du produit national.

6 Calcul effectué à partir des données du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

7 Jean-René Cazeneuve, Impact de la crise du COVID-19 sur les finances locales – Baromètre n°2, 20 octobre 2020.

Le repli du marché immobilier devrait même se poursuivre en 2021 avec un ralentissement du volume des transactions et une progression moins dynamique des prix. L'augmentation du chômage et le resserrement des conditions d'octroi des crédits immobiliers amèneront certainement de potentiels acquéreurs à reporter ou abandonner leur projet immobilier.

De même, la **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** et la **taxe départementale sur la consommation finale d'électricité** marquent également une baisse, respectivement de - 1,6 % et - 3,5 %.

À l'inverse, la **taxe additionnelle à la taxe de séjour** atteint **1 M€** en 2020, soit une hausse de près de + 0,5 M€ par rapport à 2019. Cette hausse doit néanmoins être nuancée, dans la mesure où la recette encaissée en 2020 comprend près de 0,6 M€ de régularisations au titre des années 2016 à 2018. Les effets de la crise sanitaire au titre de l'année 2020 devraient porter leurs effets sur le produit à encaisser en 2021.

2.3. Une fiscalité écrêtée par la péréquation

En 2020, la fiscalité directe a été écrêtée par quatre mécanismes de péréquation, pour un montant total de **426 M€** (377 M€ en 2019), en augmentation de + 13 % :

- Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), institué dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, et dont le montant définitif, notifié en 2013, s'établit à **241,9M€** ;
- la contribution à la péréquation des droits de mutation pour **144,1 M€**, soit une hausse de + 49,6 M€ par rapport à celle de 2019. La refonte des fonds de péréquation au titre des DMTO est à l'origine de cette forte augmentation de la contribution du Département, expliquant 38,4 M€ sur les 49,6 M€ de hausse. Le précédent système de péréquation aurait en effet abouti, pour un produit de DMTO identique, à un prélèvement limité à 105,6 M€ ;
- la péréquation sur la CVAE, pour **13,9 M€** ;
- la contribution au Fonds de solidarité des départements d'Île-de-France (FSDRIF), à hauteur de **26,4 M€**, dont le montant est en baisse de - 0,9 M€, du fait de la hausse du prélèvement opéré sur Paris au regard de l'évolution des quatre critères de richesse et de charges définis lors de l'adoption de ce fonds.

Ce niveau de prélèvement fiscal conforte la place du Département de premier contributeur national à la péréquation départementale⁸.

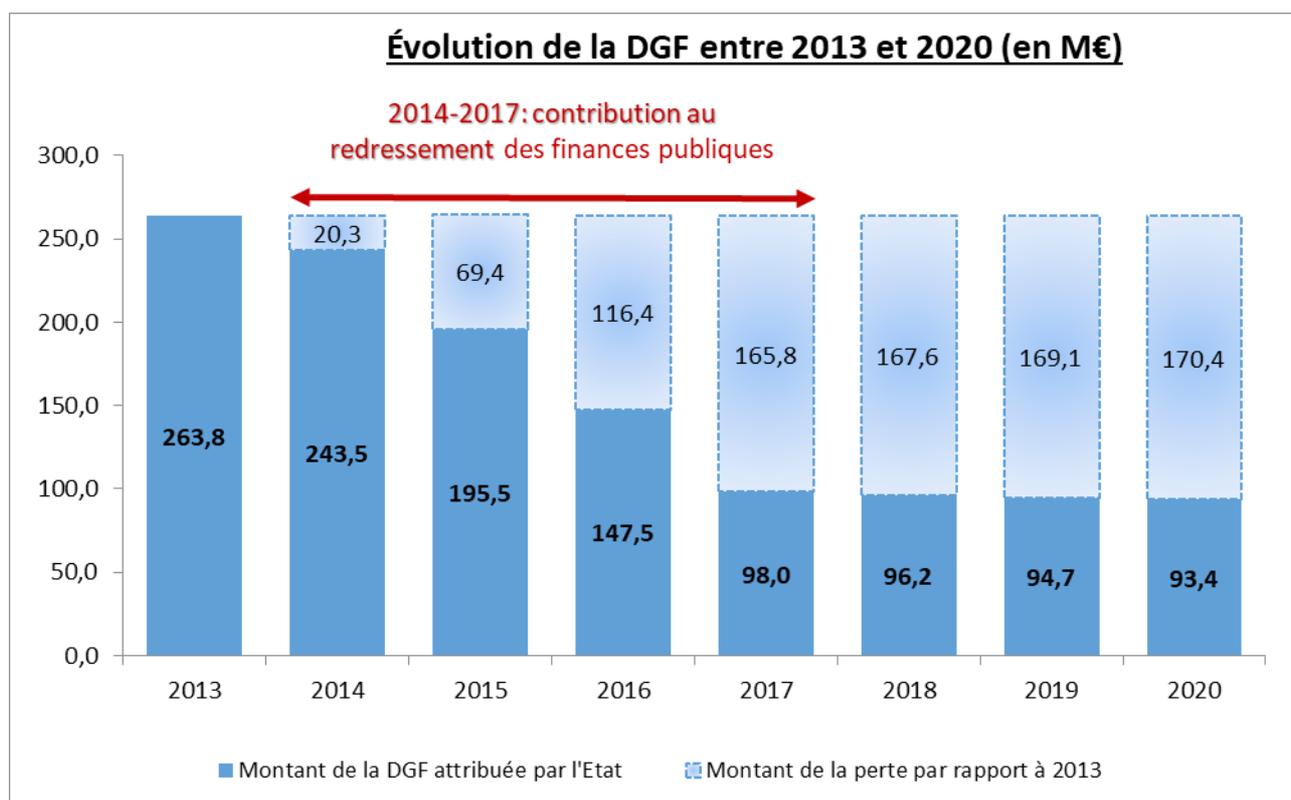
3. Une stabilité des concours financiers de l'État

La loi de finances initiale pour 2018 actait, en principe, l'arrêt de tout effort supplémentaire des collectivités locales au redressement des finances publiques par le biais de la baisse générale des dotations.

Malgré tout, le Département des Hauts-de-Seine continue de subir, dans une moindre mesure, une baisse de la dotation forfaitaire, afin d'abonder la part allouée pour la « *péréquation verticale* » au bénéfice des autres départements. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par le Département s'est établie à **93,4 M€** en 2020, en baisse de - 1,3 M€ par rapport à 2019.

Au total, la DGF du Département a été réduite de plus de 170 M€ depuis 2013, soit près des deux tiers du produit.

⁸ Hors Paris (collectivité territoriale à statut particulier).



Les dotations de compensation relatives aux exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement pour le budget de l'État, s'établissent à **0,5 M€** contre 1,1 M€ en 2019.

Attributions de compensation (en M€)							
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
12,8	11,2	9,2	8,8	1,5	1,5	1,1	0,5

Les compensations de fiscalité liées aux transferts de compétences sont assez stables :

- au titre de la gestion du revenu de solidarité active (RSA), la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) se maintient à **99,5 M€**. Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) s'établit à **5,3 M€**, en légère baisse par rapport à 2019 (5,5 M€) ;
- au titre des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 sur les responsabilités locales, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et le complément de TICPE ont généré une recette de **98,7 M€** (+ 1,2 %).

Enfin, les concours versés par la CNSA⁹ s'élèvent à **25,4 M€**¹⁰ contre 20,3 M€ en 2019.

4. Les cessions immobilières

6 M€ de cessions

dans le cadre de la poursuite de la politique de défaisance de biens devenus inutiles aux missions du Département.

En 2020, le Département a cédé 18 propriétés réparties de la manière suivante :

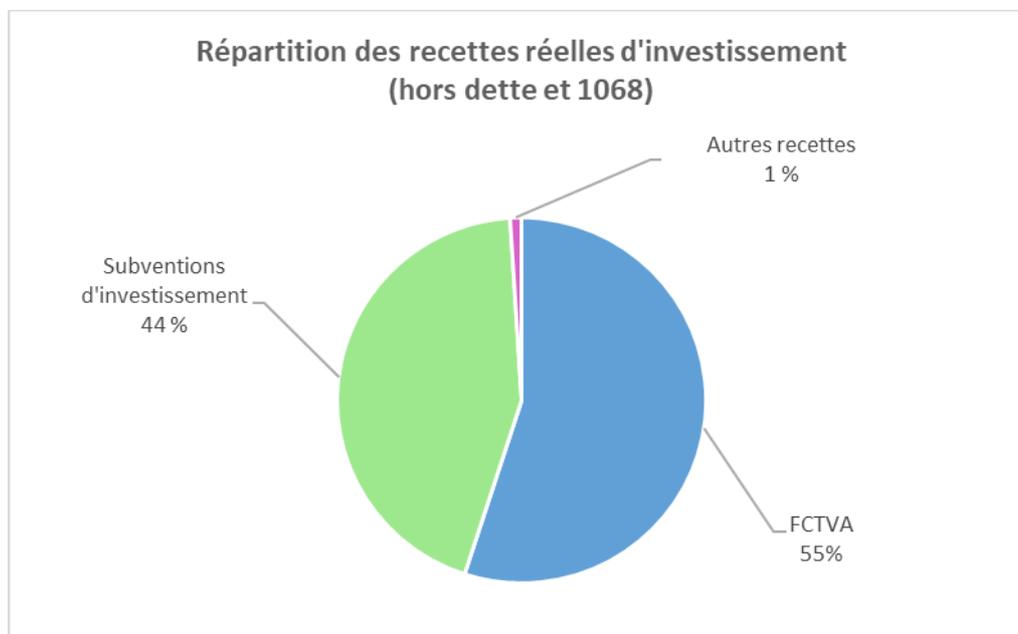
- 2 cessions de pavillons ;
- 3 ventes de logements et locaux en copropriété ;
- 1 cession d'immeuble ;
- 8 cessions de terrains ou de volumes ;

⁹ Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

¹⁰ APA (1 & 2), PCH, MDPH et Conférence des financeurs.

- 3 cessions de volume permettant la création d'oriels, afin d'améliorer la qualité architecturale de certaines opérations de promotion immobilière, le long des routes départementales ;
- 1 régularisation sur la parcelle de l'ancien Hôtel du Département, à la suite d'un échange foncier avec l'État.

B. Des recettes d'investissement en hausse



Les recettes réelles d'investissement, hors opérations financières et excédent reporté, s'élèvent à **67,4 M€**, en hausse de **+ 2,4%** par rapport à l'exercice 2019.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint **37,1 M€**, en hausse par rapport au montant perçu en 2019 (35,6 M€).

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste gelée à **6,9 M€**.

Enfin, les autres subventions d'investissement reçues s'établissent à **22,7 M€**, composées principalement de :

- 5,5 M€ de recettes liées à la réalisation des travaux pour le prolongement du tramway T1 entre Asnières-Gennevilliers et Colombes ;
- 4,6 M€ liés à la réalisation des travaux pour le tramway T10 Antony-Clamart ;
- 2,7 M€ concernant les travaux de la RD1 à Clichy ;
- 1,5 M€ au titre des travaux pour le tramway T2 La Défense / Bezons.

III. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE ET UN MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de l'exercice 2020 (2 279 M€) sont en hausse de + 3,2 % par rapport à 2019 (2 207 M€), dont 1 859 M€¹¹ en dépenses de fonctionnement et 420 M€ en dépenses d'investissement.

A. Un plan dédié en réponse à la crise de la COVID-19

Marquée par une crise inédite, l'année 2020 a révélé tout l'intérêt d'une gestion budgétaire rigoureuse lorsque les recettes progressent, afin de permettre d'engager de nouvelles dépenses lorsque ces mêmes recettes subissent les conséquences d'une crise économique, sociale ou sanitaire.

Longtemps critiquée, la maîtrise financière des exercices précédents a finalement pleinement bénéficié aux Altoséquanais en permettant, dans des délais très courts, d'apporter des réponses ciblées à la dégradation du contexte sanitaire, social et économique, et en mobilisant 100,1 M€ en soutien exceptionnel aux citoyens et aux acteurs du territoire. Ainsi, de nombreux crédits supplémentaires ont pu être votés lors du budget supplémentaire, en juin, et lors d'une décision modificative, en décembre. Par ailleurs, tout au long de l'année, le Département a eu recours à des virements de crédits, notamment en provenance du chapitre des dépenses imprévues, mobilisé à hauteur de 24,6 M€.

Sur l'enveloppe de plus de 100 M€, 96 M€ ont été dépensés en fonctionnement et 4 M€ en investissement.

Ces 96 M€ ont financé **une grande variété de dispositifs** : aides aux bénéficiaires de la prime d'activité, aux commerces et petites entreprises, aux communes, aux services d'aide et d'accompagnement à domicile, aux maisons de santé.

Il s'est agi d'atténuer les conséquences de la crise pour les différents bénéficiaires de l'action sociale départementale : les publics en difficulté, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants de l'ASE. A cet égard, un effort significatif peut être noté concernant l'accompagnement des sorties d'hôpital et la sécurisation des retours à domicile, ainsi que la compensation aux établissements des surcoûts liés à la crise sanitaire *via* des dotations ou l'achat de tests de dépistage.

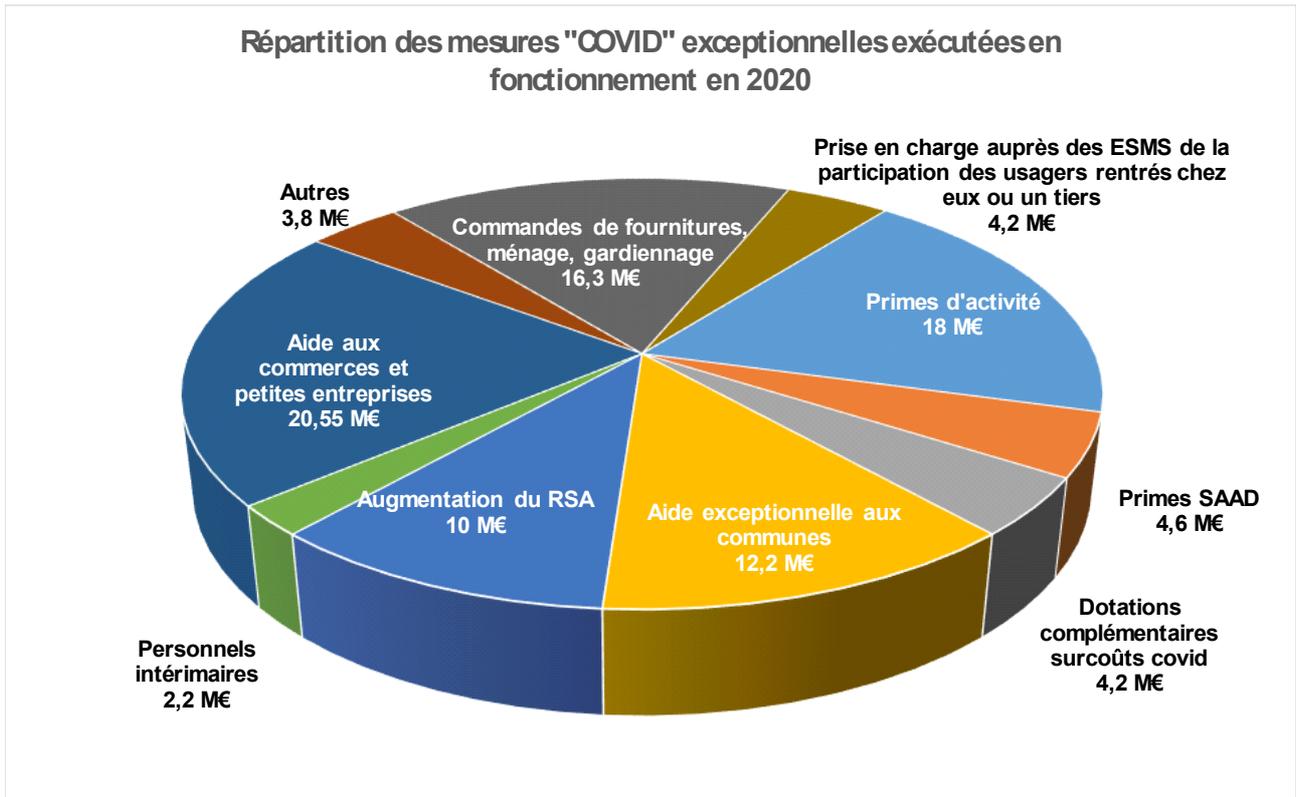
La création de dispositifs dérogatoires

La crise sanitaire a également permis de renforcer les liens du Département avec le Département des Yvelines. En effet, afin de participer à l'effort de solidarité nationale dans la lutte contre la COVID-19, les deux Départements ont créé conjointement des dispositifs dérogatoires, à savoir une allocation exceptionnelle pour le retour à domicile (AERD) et une allocation exceptionnelle pour l'hébergement temporaire (AEHT), afin d'accompagner les sorties d'hôpital et de sécuriser les retours à domicile des personnes âgées.

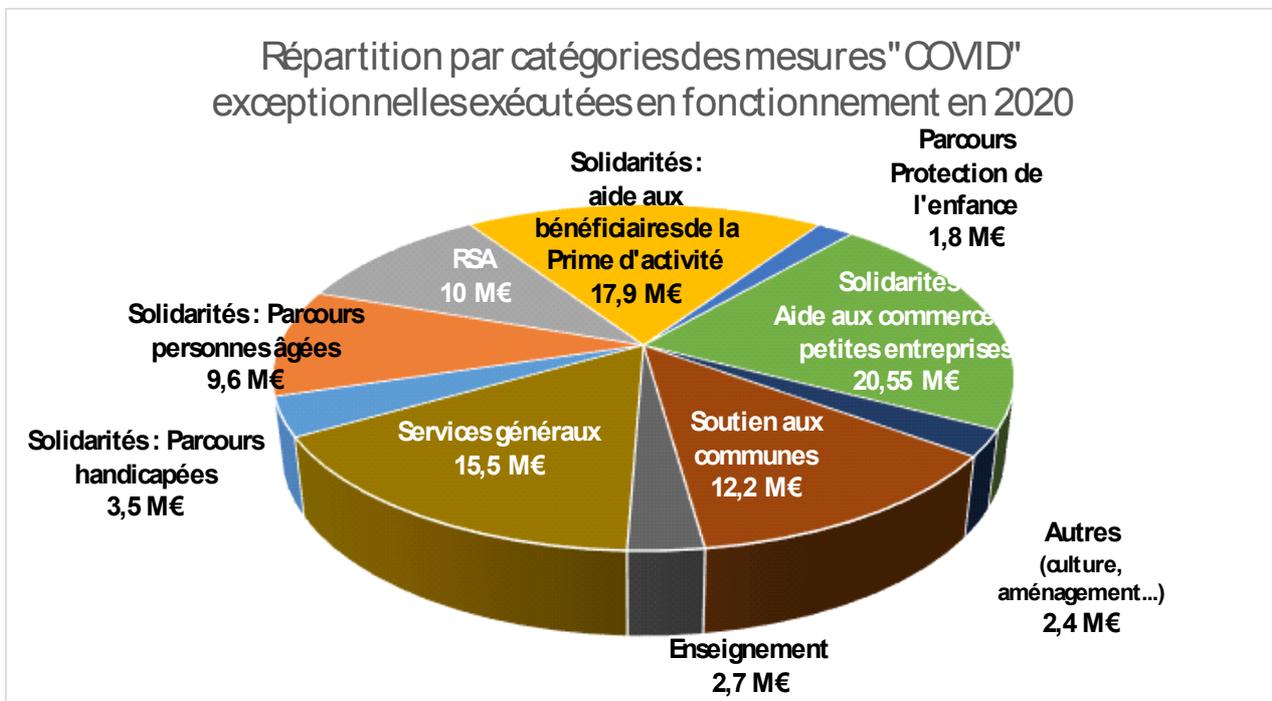
Il convient également de souligner que le Département a mis tout en œuvre pour faire rapidement l'acquisition de matériels de protection, dans un contexte de pénurie, lors du premier confinement. Plus de 16,3 M€ ont ainsi été mobilisés pour assurer la protection des citoyens et des agents du Département (commandes de masques, de gel, de tests, de prestations renforcées de ménage, etc.), auxquels se sont ajoutés 2,2 M€ pour financer le remplacement, notamment par des personnels intérimaires, des agents considérés

¹¹ Dépenses réelles de fonctionnement avec le chapitre 66 « charges financières ».

comme vulnérables dans les collèges.



Pour davantage de lisibilité, la représentation graphique qui suit précise le montant des crédits exceptionnellement mobilisés par grande catégorie :



En outre, les **4 M€ de dépenses d'investissement** ont permis l'achat de matériel pour permettre la réouverture des collèges, le traçage de pistes cyclables, l'achat de tablettes pour les EHPAD et les enfants de l'ASE, ou encore la contribution départementale au fonds de solidarité État/Région « Résilience », à destination des entreprises.

B. La poursuite du rapprochement avec le Département des Yvelines

Créé en janvier 2016, l'Établissement public interdépartemental (EPI) Yvelines-Hauts-de-Seine est doté de compétences majeures, telles que l'entretien et l'exploitation de la voirie départementale, l'instruction des demandes d'adoption et l'archéologie préventive.

En 2020, la participation du Département aux charges interdépartementales s'est élevée à **8,6 M€**.

Le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines ont par ailleurs concrétisé leur rapprochement par la mise en place de services interdépartementaux :

Des investissements communs

Ce partenariat s'est ainsi traduit, durant la première période de confinement, par une dotation de 597 tablettes numériques aux enfants confiés à l'ASE afin d'assurer une continuité pédagogique en leur permettant d'accéder aux cours à distance et à l'Environnement Numérique de Travail. 200 tablettes numériques qui ont également été mises à disposition de résidents d'EHPAD afin de maintenir un lien avec leurs familles et faciliter le recours aux téléconsultations pendant le confinement. Le coût de cette opération a été de **349 k€**.

l'éducation, la commande publique, les archives départementales (cf. point. 5.3.3 du présent rapport). Cela a permis de renforcer l'intervention des deux collectivités dans ces domaines, en générant des économies d'échelle, en favorisant les synergies et les partages de bonnes pratiques.

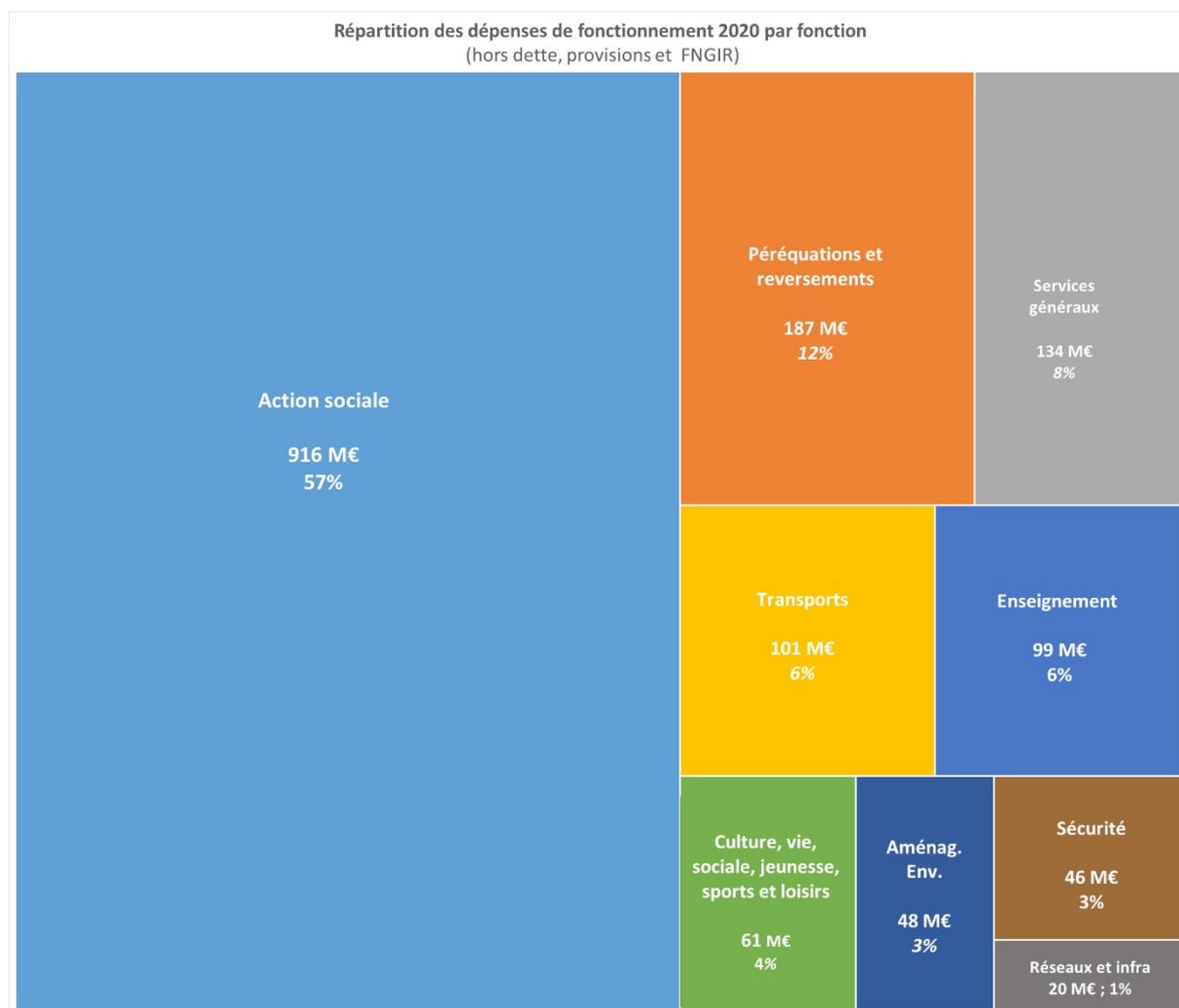
Au 1^{er} janvier 2020, le Département a rejoint le **Syndicat mixte « Seine et Yvelines Numérique »** (SYN), et lui a transféré la compétence de « vidéo-protection ». D'autre part, le Département recourt également à des prestations complémentaires proposées par SYN, notamment en matière de numérique éducatif. Enfin, le Syndicat est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes, dès lors que l'objet des achats concerne son domaine de compétences. Ainsi, pendant la crise sanitaire, le Département a demandé à SYN d'équiper en tablettes numériques les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ou encore les personnes âgées dans les EHPAD (voir ci-contre).

Ce rapprochement se traduit également à travers des groupements d'intérêt public (GIP), comme l'établissement ActivitiY', que le Département a rejoint par une délibération d'octobre 2019 afin de déployer une politique interdépartementale d'insertion professionnelle. D'autres GIP se développent, plus particulièrement en ce qui concerne l'autonomie des personnes âgées et la prise en charge des psycho-traumatismes de l'enfant.

C. Une hausse des dépenses de fonctionnement sans précédent depuis le début de la mandature

En neutralisant les écritures comptables exceptionnelles (Très Haut Débit, dette et provisions pour contentieux), les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 614 M€¹², contre 1 465 M€ en 2019, soit une hausse de + 10,2 % par rapport à 2019.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi en 2020 :



L'augmentation de 149 M€ des dépenses réelles de fonctionnement, à périmètre constant, repose essentiellement sur la progression des dépenses sociales, des services généraux et de la péréquation.

La **hausse des dépenses de péréquations (+ 49 M€)** résulte principalement de l'augmentation du prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO, du fait d'un montant élevé de leur produit en 2019.

¹² Hors dettes (à l'exception des dépenses relatives aux PPP, incluses), FNGIR, THD et provisions. Hors PPP, les DRF retraitées s'élèvent à 1 607 M€ contre 1 458 M€ en 2019.

La hausse des dépenses sociales (+ 87 M€) et des services généraux (+ 11 M€) s'explique par la réponse exceptionnelle apportée aux besoins urgents résultant de la crise de la COVID-19.

1. La suspension par l'État de la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022 avait instauré une norme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour la période 2018-2020, s'appliquant aux 322 collectivités les plus importantes¹³, représentant les deux tiers de la dépense locale.

Déterminant, dans son article 13, cette norme en référence à un taux de + 1,2 % par an, la loi prévoyait que des critères de modulation devaient être appliqués pour tenir compte de la situation particulière de chaque collectivité, mais aussi des efforts déjà accomplis de maîtrise des dépenses. **Le Département des Hauts-de-Seine s'est ainsi vu notifier un niveau annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement plafonné à 1,05 %.**

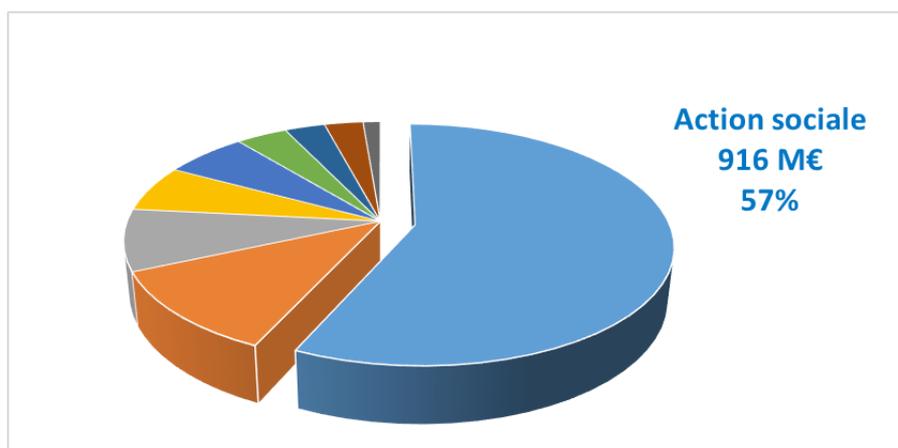
Seules 229 collectivités ont signé un contrat avec l'État. 53 départements sur 98, dont le Département des Hauts-de-Seine, ont quant à eux fait le choix de ne pas contractualiser, en raison d'une prise en compte insuffisante, par l'État, du caractère exogène d'une part prépondérante de leurs dépenses de fonctionnement, notamment en matière sociale.

L'épidémie de la COVID-19 a conduit le Gouvernement à suspendre, dès ses premières mesures d'urgence, l'exécution pour 2020 des contrats et des arrêtés en cours concernant le plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement¹⁴. Ce choix illustre ainsi tant l'évolution de la doctrine de l'État au regard du déficit des administrations publiques, que l'importance prise par les collectivités locales dans les réponses sanitaire, économique et sociale à la crise.

13 L'article 29 de la loi du 22 janvier 2018 précise que le dispositif s'applique aux régions, à la collectivité de Corse, aux collectivités territoriales de Martinique et de Guyane, aux départements et à la métropole de Lyon ainsi qu'aux communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées en 2016 sont supérieures à 60 M€.

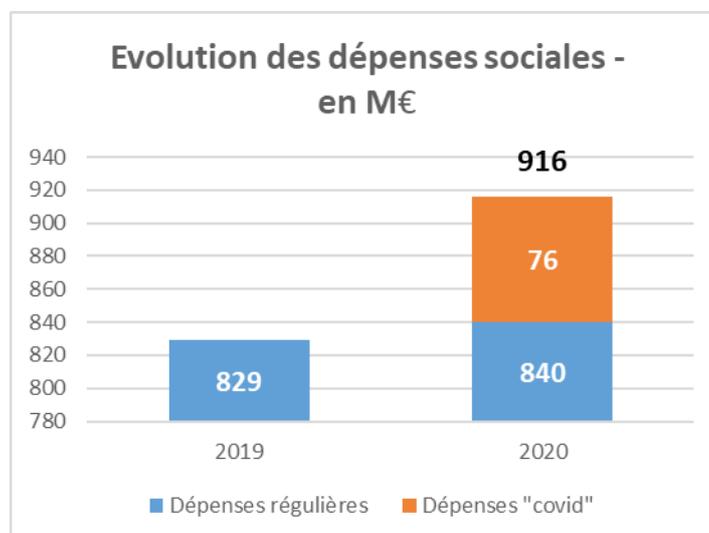
14 Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, article 12.

2. Une priorité accordée aux solidarités, marquée par une action volontariste contre la crise



Les dépenses de fonctionnement restent principalement composées des dépenses sociales, qui atteignent **916 M€**. Le Département a ainsi consacré **57 %** de ses dépenses de fonctionnement aux populations les plus fragiles.

Sur les 916 M€ dépensées dans ce domaine, 76,3 M€ représentent des mesures exceptionnelles liées à la crise de la COVID-19, soit 8 % des dépenses totales au titre de l'action sociale.



Pour renforcer la lisibilité et la compréhension de l'action du Département, les dépenses de solidarités sont, depuis 2020, présentées en « *parcours usagers* » : petite enfance, protection de l'enfance, jeunes, bénéficiaires du RSA, seniors, personnes handicapées, soutien à la parentalité et public fragilisé.

Les 916 M€ de dépenses 2020 relatives aux actions sociales portent sur les parcours principaux suivants :

- 191,8 M€ d'allocations de **Revenu de solidarité active (RSA)**, dont 10 M€ de crédits supplémentaires ont fait l'objet d'un vote au budget supplémentaire pour absorber le surcoût provoqué par la dégradation du contexte économique et social ;
- 184,5 M€ consacrés au **parcours protection de l'enfance**, dont 1,8 M€ de dépenses « COVID » ;
- 174,7 M€ consacrés au **parcours personnes handicapées**, dont 3,5 M€ de dépenses « COVID » ;
- 139,5 M€ consacrés au **parcours seniors**, dont 9,6 M€ de dépenses « COVID » ;
- 27,2 M€ consacrés au **parcours public fragilisé**, dont 17,9 M€ de dépenses « COVID ».

2.1. Le parcours « Petite enfance »

Le Département a consacré 27 M€ à la petite enfance, en hausse par rapport à 2019 (24,6 M€), dont 17,6 M€ pour les établissements d'accueil des jeunes enfants (8,4 M€ au titre de la municipalisation des crèches collectives et familiales et 9,2 M€ pour les crèches conventionnées).

Le processus de municipalisation des crèches départementales étant arrivé à son terme, l'action du Département se traduit désormais par le versement de subventions de fonctionnement aux communes, dans le cadre des contrats de développement Département-Ville (cf. point III. 9. du présent rapport).

Concernant l'accueil individuel de la petite enfance, le Département a dépensé **6,1 M€**, composé majoritairement de l'**allocation BéBéDom**, une aide accordée aux parents employant une assistante parentale ou ayant recours à une assistante maternelle agréée, ou encore aux familles ayant un enfant handicapé. Les dépenses réalisées en 2020 diminuent de 7,9 % par rapport à celles de 2019. En effet, en plus de l'impact de la crise sanitaire, qui a conduit à diminuer le recours à ces modes de garde, l'aide pour tous les nouveaux dossiers, à compter de septembre 2019, prend la forme de Chèques emploi service universel, qui garantissent une utilisation ciblée de l'allocation et limitent les indus.

Enfin, **2,8 M€** ont été consacrés aux actions menées par les centres de protection maternelle et infantile (PMI), pour la promotion de la santé de la mère et de l'enfant et des centres de planification et d'éducation familiale. À ce titre, sur l'année scolaire 2019/2020, le Département a renforcé ses actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans en finançant le dépistage visuel, par des orthoptistes, de tous les enfants de 3 à 4 ans scolarisés dans les écoles maternelles du Département.

2.2. Le parcours « Protection de l'enfance »

En 2020, les crédits consacrés à la protection de l'enfance ont atteint **184,5 M€**, permettant, d'une part, d'améliorer la prévention des situations à risque, d'autre part, de privilégier les aides éducatives plutôt que le placement, mais aussi d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, et enfin de prendre en charge l'accroissement du nombre des mineurs non accompagnés (MNA).

Outre les effets liés à la crise sanitaire (1,8 M€ dont les mesures sont précisées dans l'encart ci-dessous), plusieurs facteurs ponctuels expliquent le niveau élevé de dépenses, enregistré en 2020 :

- le passage d'une facturation à la nuitée vers un système de versement d'une dotation globale annuelle (montant fixé en fonction du nombre de places) aux établissements habilités de l'aide sociale à l'enfance, a entraîné le chevauchement temporaire de ces deux modalités de paiement en 2020. L'impact est évalué à 2,7 M€ pour l'année 2020, et ne devrait pas se prolonger en 2021, le report de facturation étant purgé ;
- le report exceptionnel en 2020 de factures non payées en 2019 sur le placement familial associatif. Il provoque une hausse du réalisé 2020, estimé à 1,1 M€ ;
- l'accroissement du recours aux prestations d'accompagnement socio-éducatif dans les hôtels, entraînant une dépense de 7,2 M€, qui a vocation à se réduire à l'avenir, avec la sortie progressive des jeunes des hôtels.

L'hébergement des mineurs et des majeurs de moins de 21 ans, suivis par les services de **l'aide sociale à l'enfance**, a représenté une dépense de **147 M€**, répartie principalement entre le séjour des enfants dans les familles d'accueil (pour 35,7 M€, dont 25,2 M€ aux familles d'accueil du Département), les établissements départementaux (pour 19,8 M€) et les établissements associatifs habilités (pour 58,4 M€).

Les dépenses de ce parcours comprennent aussi l'admission de **mineurs non accompagnés** (MNA), dont une part significative provient d'autres départements, après réorientation par l'autorité judiciaire. Malgré une stabilisation du nombre de MNA en 2020, la multiplication par trois en quatre ans de la population conduit à maintenir le coût de leur hébergement à l'hôtel à un niveau élevé (**19,7 M€¹⁵**).

1,8 M€ de dépenses au titre de la crise sanitaire sur le parcours « Protection de l'enfance »

pour le versement de dotations complémentaires aux établissements afin de compenser les surcoûts liés à la crise sanitaire (1,5 M€) et pour les dépenses supplémentaires au titre des assistantes familiales (0,3 M€).

En plus de ces dépenses d'hébergement, une enveloppe de **32,2 M€** a été consacrée **aux aides et prises en charge à domicile** des enfants (dont 19,3 M€ dédiés à l'aide éducative et 5,7 M€ à l'accueil de jour).

¹⁵ Au 31 décembre 2016, le Département avait à charge 353 MNA tandis qu'au 31 décembre 2019, il en avait 1300 à charge. Au 31 décembre 2020, le Département prend en charge 1307 MNA, soit une stabilisation *a priori* imputable à la crise sanitaire et aux restrictions internationales de circulation.

2.3. Le parcours « Jeunes »

15,4 M€ ont été consacrés à l'**accompagnement des jeunes**. Dans ce secteur les actions de prévention et de sensibilisation ont représenté 11,8 M€ (actions de santé, centres de planification et clubs de prévention). Les actions visant à favoriser l'insertion ont mobilisé 2,9 M€ (foyers de jeunes travailleurs) et 0,7 M€ ont été dépensés pour le fonds d'insertion des jeunes.

Le « *Plan été jeunes* », lancé en 2020 pour faire face à la crise sanitaire, a été particulièrement bénéfique aux jeunes suivis par le Département (cf. point. 8.3.1 du présent rapport).

2.4. Le parcours « Bénéficiaires du RSA »

En 2020, **197,2 M€** ont été consacrés aux bénéficiaires du RSA. Il s'agit, en très grande majorité, des dépenses relatives aux allocations versées au titre du RSA, pour **191,8 M€**, en augmentation de + 8,9% par rapport au compte administratif 2019 (176 M€).

10 M€ de crédits supplémentaires votés au BS au titre de la crise

Les mesures administratives prises pour sécuriser les droits ou stopper l'activité de contrôle pendant la période de confinement ont conduit à prolonger ou rétablir les droits des allocataires et ont ainsi nécessité le vote de crédits supplémentaires.

Toutefois, la hausse du versement de l'allocation RSA enregistrée en 2020 (+ 16 M€ par rapport à 2019) reste supérieure à l'impact estimé de ces mesures, bien qu'il soit difficile de délimiter les effets liés directement à la crise et ceux générés par l'entrée en vigueur des nouvelles règles d'indemnisation chômage à compter du 1^{er} novembre 2019.

Le nombre de bénéficiaires du RSA s'est accru. Ainsi, fin décembre 2020, le Département comptait 33 889 foyers bénéficiaires du RSA, contre 30 478 en 2019 à la même époque (+11 %).

Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel personnalisé des bénéficiaires du RSA, le Département a consacré 5,4 M€ au Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE) et aux espaces insertion.

2.5. Le parcours « Seniors »

Les dépenses en faveur des personnes âgées ont représenté, en 2020, un montant de **140 M€**, contre 138,6 M€ en 2019.

Les dépenses de ce parcours se décomposent en deux grandes politiques : le maintien à domicile et le séjour en établissement.

66,8 M€ ont ainsi été consacrés au **maintien à domicile** dont :

- l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux personnes âgées dépendantes, pour un montant de **37,2 M€** ;
- le titre Améthyste pour **18,8 M€**. En 2020, la crise sanitaire a eu pour conséquence de baisser le nombre de titres payés pour les mois de mars à juillet inclus. Les titres facturés et les dépenses 2020 sont ainsi en baisse (- 2,5 % par rapport à 2019).

La dépense nette relative à ce dispositif a néanmoins augmenté en 2020 (+ 2,4% par rapport à 2019) du fait de la diminution de la participation versée par Île-de-France Mobilités ;

- la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, pour un montant de **2,2 M€** ;
- la prise en charge, sous conditions de ressources, des frais d'aides ménagères pour les personnes âgées ne bénéficiant pas de l'APA (GIR 5-6), pour **1,3 M€** ;
- le financement des associations œuvrant auprès des personnes âgées, pour **1 M€**.

Par ailleurs, une part importante des crédits de fonctionnement a été consacrée aux **frais de séjour en établissement** des personnes âgées les moins autonomes. **72,8 M€ ont été mobilisés en 2020** dont :

- l'APA aux personnes âgées dépendantes hébergées en établissement, pour un montant de **32,6 M€** ;
- l'accueil en établissement au titre de l'aide sociale (EHPAD, USLD et résidences autonomie) pour un montant de **38,8 M€**.

9,6 M€ de dépenses au titre de la crise sanitaire

Afin de valoriser la mobilisation des auxiliaires de vie durant la crise sanitaire, une prime exceptionnelle a aussi été octroyée aux aides à domicile des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) présents sur le terrain. Pour le Département des Hauts-de-Seine, le montant maximal des aides versées s'élève à la somme de **4,65 M€**.

S'ajoutent d'autres dépenses exceptionnelles comme les aides aux SAAD (1,9 M€), les personnes hébergées en établissement (1,8 M€) et enfin l'achat de tests et le versement de dotations aux établissements pour compenser les surcoûts liés à la COVID (1,2 M€).

2.6. Le parcours « Personnes handicapées »

L'accompagnement du handicap constitue un axe fort de notre politique sociale, avec **174,7 M€ de dépenses pour 2020** (contre 174,1 M€ en 2019), réparties entre l'aide à l'hébergement et l'aide au maintien à domicile.

En 2020, l'hébergement des personnes handicapées a représenté **99,2 M€**, contre 105,7 M€ en 2019. Il convient de souligner que des mesures de rationalisation du circuit de traitement des factures ont été mises en œuvre au cours de l'année 2019 afin de rattraper un retard conséquent de facturation, ce qui explique le niveau élevé des dépenses constatées en 2019. Les modalités d'instruction des dossiers ont également été révisées au cours de l'année 2020, devant contribuer à la poursuite, en 2021, de la fluidification du circuit de paiement.

En outre, **74,3 M€** ont été consacrés à l'aide au maintien à domicile des personnes handicapées, se décomposant principalement de la manière suivante :

- la Prestation de compensation du handicap (PCH) à hauteur de 39,7 M€, dont 36,9 M€ pour la PCH Adultes ;
- l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP), représentant des dépenses de 9,5 M€ ;

- l'accueil en centres d'accueil de jour pour 13 M€, les services d'accompagnement des personnes handicapées à domicile (SAVS, SAMSAH) à hauteur de 8 M€ et les CAMPS à hauteur de 1 M€ ;
- le service de transport Pour aider à la mobilité 92 (PAM 92), qui permet aux personnes handicapées de se déplacer à la demande, de porte à porte et à prix réduit, a été financé pour 1,5 M€ par le Département en 2020. La mise en œuvre d'un marché commun Yvelines / Hauts-de-Seine, à compter du 30 avril 2019, permet d'offrir un service de meilleure qualité tout en maîtrisant le budget grâce aux économies d'échelle liées au groupement de commandes.

3,5 M€ de dépenses au titre de la crise sanitaire

dont 2,2 M€ de dotations complémentaires versées aux établissements pour l'année 2020 pour la prise en compte des surcoûts liés à la COVID-19 et des primes versées aux personnels dans le contexte de la crise.

2.7. Le parcours « Soutien à la parentalité »

3,8 M€ ont été consacrés à ce parcours en 2020. Il comprend en particulier des dépenses d'hébergement des enfants dont la famille traverse des difficultés (3,1 M€ dédiés aux relais parentaux) et, dans une moindre mesure, des dépenses finançant des actions en faveur du soutien à la parentalité (0,6 M€).

2.8. Le parcours « Publics fragilisés »

27,2 M€ ont été consacrés à ce parcours en 2020, dont 9,2 M€ au titre des dispositifs d'aide à destination des ménages en difficulté et aux publics fragilisés :

17,9 M€ de dépenses au titre de la crise sanitaire

au travers du versement d'une aide immédiate à tous les bénéficiaires de la prime d'activité résidant dans les communes des Hauts-de-Seine, afin de les aider à payer leurs charges et de limiter l'impact du premier confinement sur les familles les plus démunies.

- 5,6 M€ pour le fonds de solidarité logement (FSL), qui a vu ses règles d'accès aux premières demandes assouplies et certaines procédures simplifiées ;
- 1,9 M€ à l'aide aux victimes et l'accès aux droits, notamment aux femmes victimes de violence ;
- 1,7 M€ aux actions en faveur de l'insertion et de la solidarité, ainsi que dans le cadre du soutien des publics fragilisés.

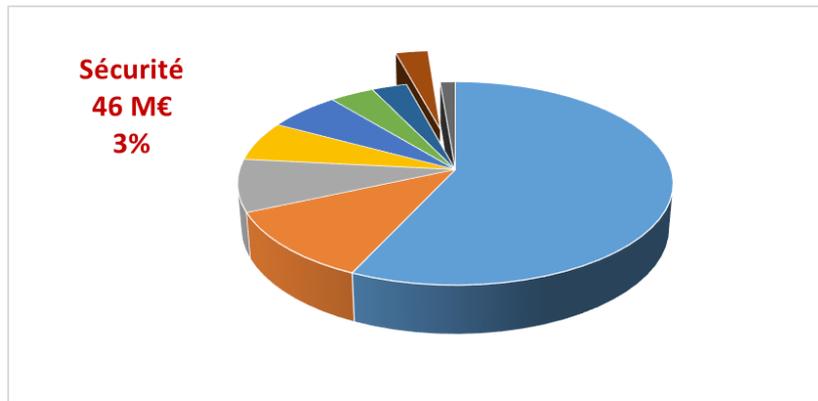
2.9. Un dispositif d'aide sociale aux chefs des petites entreprises

La crise sanitaire a aussi conduit le Département à agir pour compléter les mesures de soutien prises par l'État et les autres collectivités locales en faveur des commerces et des petites entreprises. En partenariat avec les chambres consulaires, le Département a consacré 20,6 M€ en 2020 aux commerces et aux petites entreprises altoissequanais.

15,25 M€ ont ainsi été dépensés au titre d'une première phase d'un dispositif d'aide sociale destiné aux commerces et aux entreprises de moins de 20 salariés en difficulté.

Face à la persistance de la pandémie et à l'instauration, dès l'automne 2020, de nouvelles mesures sanitaires présentant un impact sur l'activité économique, le Département a engagé un effort financier de **15,3 M€** supplémentaires. Cette deuxième phase du dispositif a vu **5,3 M€** supplémentaires être exécutés en 2020, les 10 M€ restants devant être versés au cours de l'exercice 2021.

3. La sécurité et la prévention de la délinquance



Le Département a continué, en 2020, de participer au **financement d'institutions assurant la sécurité au sein des départements de Petite couronne et de Paris** :

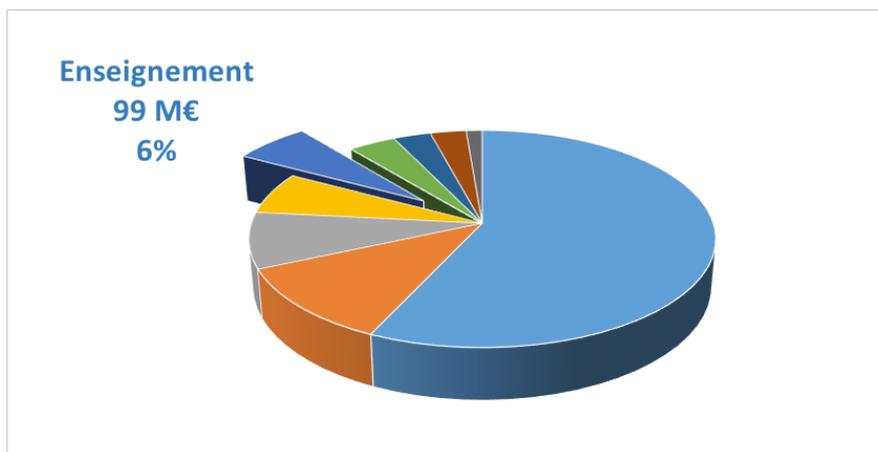
- **39 M€** pour le fonctionnement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et **2,3 M€** au titre de l'investissement dans les casernes ;
- **4,2 M€** pour le fonctionnement des Services communs de la Préfecture de Police de Paris (laboratoire central, institut médico-légal, services des objets trouvés, laboratoire central des services vétérinaires).

En parallèle, le Département a poursuivi son action de **soutien aux actions locales de prévention de la délinquance** auprès des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) pour :

- **0,73 M€** de subventions de fonctionnement versées à 29 communes, deux caisses des écoles et 43 associations ;
- **0,08 M€** de subventions d'investissement versées à deux communes pour la mise en place de la vidéo-protection.

4. L'éducation, le sport et la culture ouverts à tous

4.1 L'éducation



4.1.1 Le fonctionnement des collèges

En 2020, le Département a consacré **22 M€ (stable par rapport à 2019) au fonctionnement des 99 collèges publics**, hors dépenses de personnel, dont :

- 8,6 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics ;
- 7,6 M€ pour les dépenses de fluides ;
- 1,1 M€ au titre de l'entretien des dispositifs de chauffage des collèges ;
- 2,1 M€ au titre de l'entretien des collèges ;
- 0,8 M€ au titre du fonctionnement des gymnases des collèges publics ;
- 0,8 M€ pour le nettoyage des collèges ;
- 0,5 M€ au titre des subventions complémentaires et exceptionnelles aux collèges publics ;
- 0,1 M€ pour les manuels scolaires.

Les dépenses dédiées au **fonctionnement des 34 collèges de l'enseignement privé** des Hauts-de-Seine se sont élevées à **9,9 M€** en 2020.

En matière de **restauration scolaire**, les **8,6 M€** réalisés en 2020 correspondent principalement à l'aide à la demi-pension pour les familles, sous condition de revenus, ainsi qu'à l'indemnité versée par le Département au concessionnaire (compensation entre les tarifs pratiqués par le concessionnaire et le tarif de référence de 4,28 €), qui gère la restauration dans 66 collèges publics du Département. Les inscriptions à la restauration scolaire ont été intégrées au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine.

Par ailleurs, l'aide départementale à la restauration scolaire au profit des familles les plus en difficulté s'est élevée à **0,5 M€** pour l'ensemble des collèges publics et privés du territoire.

4.1.2 Les actions éducatives

L'environnement étant de plus en plus complexe, notamment en conséquence de la crise sanitaire, le Département renforce son soutien à la jeunesse, aux communautés éducatives et aux acteurs locaux engagés auprès de ce public autour de trois axes prioritaires : la persévérance scolaire, le bien-être et le climat scolaire et la citoyenneté.

En 2020, **1,7 M€** ont ainsi été consacrés à des **dispositifs éducatifs** dont :

- **0,9 M€** au titre de la rémunération des intervenants dans les collèges, au travers, notamment, des dispositifs de soutien aux élèves en difficulté « *Ateliers pédagogiques* » et « *Plan pour la réussite à l'école et une meilleure insertion scolaire* » (PREMIS) ;
- **0,8 M€** au titre de l'appel à projets éducatifs territoriaux au sein de 97 collèges publics et 17 privés, un appel à projets pour répondre aux besoins des établissements et des collégiens, en lien avec le projet académique 2020 de l'Académie de Versailles.

Par ailleurs, le Département a soutenu **l'insertion scolaire des enfants en situation de handicap**, via l'attribution de subventions à l'association « *Les pupilles de l'enseignement public* », pour son intervention au centre de loisirs de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, et à l'association « SAIS 92 » (Service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapés), pour un montant total de **0,34 M€**.

Le Département a également soutenu de multiples **actions de promotion de la citoyenneté**, en partenariat avec différentes structures, dont le Mémorial de la Shoah et l'association EPHETA, pour un montant total de **0,06 M€**.

4.1.3 Le dispositif Pass+ Hauts-de-Seine

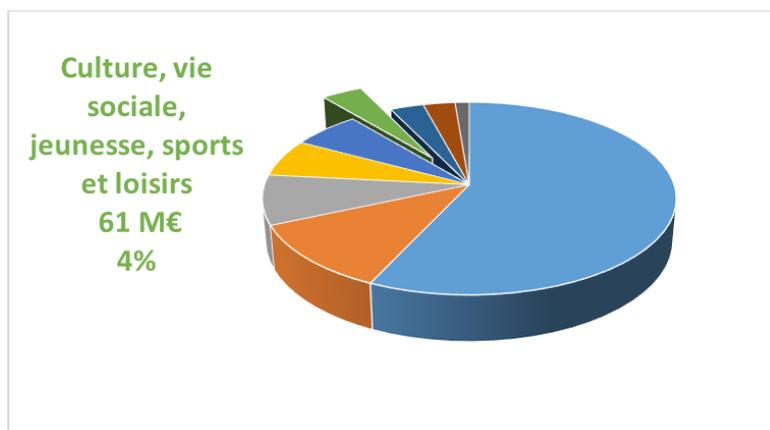
Dans le cadre de l'extension du dispositif Pass+ au Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine propose désormais une « *Carte Jeunes multiservices* » avec, depuis septembre 2020, l'ouverture de l'aide aux jeunes jusqu'à leur majorité. Cette carte offre un bouquet de services comprenant :

- une aide financière pour les activités extra-scolaires, culturelles et sportives de 80 €, portée à 100 € pour les élèves boursiers ;
- une carte d'accès à la restauration scolaire avec la possibilité d'une inscription en ligne dans la plupart des collèges publics ;
- un service gratuit de soutien scolaire en ligne ;
- des bons plans (invitations, réductions pour assister à des événements sportifs, concerts, etc.) pour les collégiens et leurs familles.

Le montant dépensé au titre du Pass+ pour 2020 atteint **2,4 M€**, montant identique à 2019 malgré les offres de services complémentaires. Le Département a décidé de reporter, à titre exceptionnel, les montants non dépensés pendant la période du confinement sur la campagne Pass+ 2020-2021.

4.2 Les actions relatives au sport, vecteur d'inclusion

En plus des moyens alloués dans le cadre des contrats de développement avec les villes, **9,7 M€** ont été consacrés au sport par le Département en 2020 pour maintenir, lorsque cela était possible, son programme d'actions tout en mettant en place différentes mesures en réponse aux conséquences de la pandémie, pour un coût total de 0,6 M€.



5,6 M€ ont été réalisés au titre du soutien au secteur du sport (dont 0,5 M€ d'aides spécifiques liées aux conséquences de la crise sanitaire) avec, notamment :

- 1,9 M€ de subventions aux centres de formation ainsi que la mise en œuvre des plans d'actions des clubs des Hauts-de-Seine BLR 92 et Boulogne 92. Dans le cadre des mesures de soutien face à la pandémie, quatre clubs ont bénéficié d'un versement anticipé de leurs subventions pour la saison 2020/2021 ;

- 1,8 M€ au titre des marchés de partenariats sportifs avec les clubs des Hauts-de-Seine (Racing 92, Nanterre 92 et Paris 92) ;
- 1 M€ versés aux comités sportifs départementaux, dont 0,4 M€ de soutien supplémentaire exceptionnel, attribués à 46 comités ;
- 0,6 M€ en faveur des manifestations sportives d'envergure départementale, dont les versements ont été maintenus, malgré l'annulation de près de 60 % d'entre-elles en raison de la crise sanitaire. Nautique Hauts-de-Seine a néanmoins proposé 5 308 créneaux aux 3 202 personnes ayant participé au dispositif ;
- 0,3 M€ de subventions pour GPSO 92 Issy, le club de football féminin, et le Racing Club de France Football 92.

2,9 M€ ont été consacrés au fonctionnement des équipements sportifs départementaux (Parc départemental de la Grenouillère, Parc nautique de l'Île de Monsieur, Domaine départemental du Haras de Jardy, les stades départementaux du Pré Saint-Jean ou encore Chazottes).

Malgré le contexte sanitaire et les différentes mesures prises par le Gouvernement au cours de l'année (confinements, couvre-feux, protocoles sanitaires propres à la pratique sportive et aux installations), la mobilisation du Département a permis, dès que cela était possible, l'ouverture des équipements aux publics autorisés.

Les dépenses au titre des actions en faveur des jeunes se sont élevées à **1,2 M€**. Pendant toute l'année 2020, le Département a réussi à maintenir le lien avec les jeunes et à leur proposer, quand les circonstances le permettaient, des activités sportives sur les temps scolaires et extra-scolaires. 8 654 places ont ainsi été utilisées sur réservation dans le cadre de Vacan'Sports Hauts-de-Seine (hors vacances scolaires de Pâques correspondant au premier confinement), dont 344 pour des jeunes en situation de handicap. En juillet, en plus de l'organisation des activités habituelles, 402 places ont été réservées pour les jeunes de l'ASE (VTT, tir à l'arc, course d'orientation, golf...).

Parallèlement, 32 jeunes de l'ASE ont pu vivre, pour la première fois, une semaine de stage d'équitation (avec nuitées) en totale immersion auprès des chevaux au sein du Domaine départemental du Haras de Jardy. Par ailleurs, 13 516 jeunes ont été accueillis dans le cadre des dispositifs départementaux Plein Air Collèges (11 624 jeunes) et Plein Air Handicap (1 892 jeunes).

4.3 Des actions culturelles fortes

Dans le contexte particulièrement troublé de l'année 2020, le Département a poursuivi son soutien à la filière culturelle, en maintenant son accompagnement à travers l'attribution de subventions aux associations culturelles pendant la période de confinement. Ces subventions ont ainsi permis aux structures de faire face à l'arrêt de leurs activités et aux difficultés financières. Le Festival Jazz à La Défense a pu se tenir en septembre, en respectant les consignes sanitaires : public assis, masqué et distancié.

En cohérence avec l'objectif de « *culture pour tous* », au cœur du projet de la Vallée de la Culture, le Département a poursuivi son action en faveur d'un accès des établissements culturels à tous les publics, en particulier à la jeunesse, pour favoriser l'égalité des chances et dans une démarche de solidarité.

Au total, en 2020, le Département a consacré **30 M€ au secteur culturel**, chiffre stable par rapport à 2019 malgré la crise sanitaire.

4.3.1 Un engagement fort et innovant pour le rayonnement et la création d'équipements culturels

Le musée du Domaine départemental de Sceaux : comme pour les autres établissements culturels, l'année 2020 du musée a été marquée par la crise sanitaire. L'exposition « *Les Colbert, ministres et collectionneurs* », dont la fermeture était prévue le 12 avril 2020, a dû s'interrompre le 15 mars.

Domaine de Sceaux : une offre culturelle adaptée à la crise

La crise sanitaire a contraint le musée à **annuler l'ensemble des événements** (Petites Nuits de Sceaux) entre mars et juin et à organiser à flux tendu une offre culturelle diversifiée lors de la réouverture de certains bâtiments du musée, en été.

Le musée s'est adapté aux conditions inédites (fermeture des musées prêteurs et des entreprises de transport) et au calendrier incertain pour présenter à son public, lorsque cela a été possible, un parcours dédié à l'histoire du domaine et de ses propriétaires. Celui-ci révèle l'art de vivre à la française, de Louis XIV à Napoléon III.

Enfin, le musée a accompagné le projet d'installation du pavillon de préfiguration du Musée du Grand Siècle au Petit-Château : stockage provisoire des œuvres, suivi des travaux du bâtiment, coordination

de l'offre culturelle (ouverture été 2021).

La maison de Chateaubriand et son parc littéraire : l'année 2020 a permis de consolider les orientations du parcours permanent et d'améliorer la présentation et la médiation dans les espaces visitables, tout en développant les outils de visite en autonomie. L'année a également été marquée, malgré la pandémie, par le déploiement d'animations dans le parc, la valorisation du parc littéraire et le développement d'une offre.

Le musée départemental Albert-Kahn : l'année 2020 constituait, pour le musée départemental Albert-Kahn, une année de transition, entre la réouverture du jardin, en septembre 2019, et la réouverture complète du site, prévue en novembre 2021. L'année a notamment été marquée par l'exposition hors les murs « *Pairs 1910-1937* », organisée à la Cité de l'architecture et du patrimoine, et une fréquentation importante du jardin, malgré la crise sanitaire (100 000 visiteurs depuis la réouverture).

Le Département a consolidé sa politique de soutien aux équipements et aux projets dits structurants, remarquables par leur ancrage territorial, leur rayonnement artistique et les actions menées en direction des publics les plus éloignés de la culture, pour un montant de **10 M€**.

4.3.2 La Seine Musicale : une année culturelle contrariée par la crise et les mesures sanitaires

L'exercice 2020 est marqué par une exploitation significativement moindre de La Seine Musicale, avec **5 mois de fermeture de l'équipement**, du fait de la crise sanitaire.

En 2020, la fréquentation avoisine les 66 000 spectateurs (contre 380 000 en 2019), et environ 70 représentations (contre 192 en 2019) ont pu être données au total, en Grande Seine, dans l'auditorium Patrick Devedjian, la Petite Seine et les espaces communs de La Seine Musicale. Conséquence de la crise sanitaire, de nombreuses représentations ont été annulées ou reportées lors des périodes de fermeture de l'établissement au public.

Les Extatiques

La manifestation **Les Extatiques** a pris place pour la première fois à la Seine Musicale du 26 juin au 4 octobre 2020, en complément des œuvres installées à La Défense, avec 6 œuvres originales réparties entre le Parvis et le jardin Bellini. Cette opération sera renouvelée en 2021.

En dépit des difficultés d'accueil du public, La Seine Musicale a pu accueillir, à l'initiative du Département, plusieurs événements gratuits en plein air sur le parvis :

- Gala Mozart, concert d'Insula orchestra, retransmis en direct sur le grand écran le 26 juin ;
- Cinéclub Paradiso, en partenariat avec MK2, avec la diffusion de films musicaux, précédés chaque soir d'un avant-concert du 24 au 26 juillet ;
- Opéra d'été, en partenariat avec l'Opéra national de Paris, les 27 et 28 août.

4.3.3 Une politique d'archivage et de valorisation dynamique, en lien avec le Département des Yvelines

La politique d'archivage du Département a représenté une dépense de **0,34 M€** en 2020.

Le **rapprochement des directions** des archives départementales des Département des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'est poursuivi avec le projet de bâtiment annexe commun, qui sera situé à Montigny-le-Bretonneux. Les directions mènent également une politique d'achats groupés (relance des marchés de restauration et de numérisation des collections écrites et graphiques et des prestations de traitement intellectuel et matériel des archives). En outre, la réflexion se poursuit sur un système d'archivage électronique commun, porté le syndicat mixte interdépartemental Seine-et-Yvelines Numérique, à l'horizon 2023.

La **virtualisation des collections** s'est par ailleurs accélérée, avec la publication d'un marché d'archivage électronique intermédiaire commun avec 18 communes du Département. La numérisation se poursuit, plus de 1,3 million de fichiers étant en ligne sur le site Internet des Archives. Le contexte sanitaire ayant entraîné la fermeture de la salle de lecture, un service de numérisation à la demande a été mis en place : 16 000 fichiers ont été produits afin de répondre aux demandes des usagers.

5. La préservation de l'attractivité du territoire

Participation de 30 M€ versée à l'EPL Paris – La Défense

- 11,2 M€ en fonctionnement
- 18,8 M€ en investissement

La crise de la COVID-19 et ses conséquences durables, les évolutions technologiques à l'œuvre et parfois accélérées, la remise en cause partielle de la mondialisation, ont rendu d'autant plus nécessaire le soutien du Département au développement territorial. **12,3 M €** ont ainsi été mobilisés en 2020.

Des partenariats avec de nombreux acteurs ont été mobilisés : communes, établissements d'enseignement supérieur, consulaires, incubateurs, établissements publics, associations, tandis que la participation du Département à l'Etablissement public local Paris – La Défense a été maintenue, à hauteur de 30 M€, dont **11,2 M€** en fonctionnement. Malgré un contexte différent, la promotion du territoire a été poursuivie, de même que la production de l'information territoriale (*open data*, infographie, cartographie, études, prospective, documentation), pour **1,1 M €**.

Crise sanitaire : un impact neutre sur l'action menée

La pandémie n'a pas eu de conséquences majeures sur le déroulement des programmes, permettant le maintien du soutien départemental à des pays également impactés par la crise.

6. Un territoire engagé dans la coopération internationale

Une dépense de **1,7 M€** en fonctionnement a été consacrée aux actions de coopération internationale, réparties comme suit :

Coopération décentralisée	2020
Arménie	0,36 M€
Cambodge	0,43 M€
Haïti	0,31 M€
Benin	0,45 M€
Total programmes	1,55 M€
Initiatives jeunes Solidaires	0,02 M€
Autres actions	0,03 M€
Aide d'urgence	0,10 M€
Total	1,70 M€

6.1 Programmes de lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté

Le Département a poursuivi ses actions en matière de lutte contre la malnutrition et la pauvreté en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti.

En Arménie, malgré un contexte sanitaire préoccupant et le conflit avec l'Azerbaïdjan, les subventions de fonctionnement pour le programme ont permis d'assurer le fonctionnement courant de la ferme et de la fromagerie de Lussadzor, ainsi que des micro-fermes coopératives, de poursuivre la valorisation des produits laitiers issus de la ferme et proposés à la vente, et de valoriser des terrains agricoles et de pâtures dans les alpages.

Au Bénin, les subventions de fonctionnement ont permis de promouvoir les entreprises solidaires et leurs produits sur le territoire du Zou, de développer des produits alimentaires et cosmétiques innovants, à base de plantes aromatiques et médicinales, et de poursuivre l'accompagnement technique des bénéficiaires afin de leur permettre de diversifier leurs productions.

En Haïti, les producteurs de cacao ont été peu impactés par l'épidémie. Le soutien départemental a permis de poursuivre l'appui aux producteurs, afin de fidéliser les membres des coopératives pour les inciter à y vendre leur cacao, et de poursuivre la régénération des parcelles pour améliorer durablement la productivité des plantations.

Au Cambodge, la pandémie mondiale a fortement impacté le tourisme dans la zone des temples d'Angkor, dont la province de Siem Reap est le berceau. Néanmoins, le modèle agro-écologique soutenu par le Département dans cette région depuis des années a permis la poursuite de l'accompagnement des groupements de producteurs dans leur autonomisation économique, et la mise en place d'un plan d'actions pour promouvoir l'agro-écologie auprès des autorités locales.

6.2 Initiatives Jeunes Solidaires

Dans le cadre de l'appel à projets *Initiatives Jeunes Solidaires*, le Département soutient les initiatives de solidarité internationale des jeunes du territoire.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'édition 2020 de cet appel à projets a été suspendue. À cet effet, aucun projet n'a été financé. Néanmoins, 0,02 M€ ont été dépensés pour solder des projets des années précédentes.

6.3 Aide d'urgence en faveur des habitants de Beyrouth

Une aide d'urgence, d'un montant de 100 k€, a été attribuée à l'ONG ACTED pour mettre en place un programme d'urgence en faveur des habitants de Beyrouth touchés par les explosions survenues le 4 août 2020.

7. Le logement et la rénovation urbaine

7.1 Le Prêt logement Hauts-de-Seine

En 2020, le Département a versé **0,48 M€** de bonifications d'intérêt d'emprunt aux établissements de crédit partenaires du dispositif « Prêt logement Hauts-de-Seine », qui ont distribué plus de 6 600 prêts entre 2007 et 2016.

7.2 Habitat

Les dépenses dans ce domaine se sont élevées à **0,68 M€**, principalement dans le cadre du marché public conclu avec Solhia, dont l'objet porte sur l'instruction des aides en matière d'amélioration de l'habitat.

7.3 Politique de la ville

Le Plan « Vacances été jeunes »

La crise sanitaire a généré des difficultés rencontrées en particulier par les habitants des quartiers prioritaires. Les communes concernées ont été confrontées à l'impératif de renforcer durant l'été les mesures permettant de proposer des activités aux jeunes des familles modestes.

Le Département a donc mis en place un « Plan vacances été jeunes » comportant un soutien aux communes pour le financement de dispositifs.

Près de 8 000 jeunes ont bénéficié de dispositifs de soutien scolaire et de préparation à la rentrée, d'activités sportives et culturelles, de séjours vacances et découverte ou encore des médiateurs présents sur le terrain.

Les subventions versées dans le cadre de ces contrats se sont élevées à **232 k€**.

En application des modalités d'intervention du Département en matière de politique de la ville, mises en place depuis 2015, le Département a fléchi son soutien en faveur de projets s'inscrivant dans le cadre des deux axes prioritaires retenus : l'insertion des publics en difficulté et la réussite éducative. Le Département a ainsi versé aux bénéficiaires concernés (communes principalement et associations) la somme de **2,16 M€** au cours de l'année 2020.

En matière de politique de la ville, l'intervention du Département se matérialise également par le soutien au déploiement du réseau de l'École Française des Femmes, mis en œuvre par l'Institut des Hauts-de-Seine. L'objectif est de faciliter l'insertion socio-professionnelle des femmes en proposant un ensemble d'outils leur permettant de s'intégrer, en favorisant leur socialisation et leur autonomie. Par ailleurs, les femmes concernées par ce dispositif doivent

s'engager également dans un processus d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française.

Le Département a, en outre, maintenu en 2020 son soutien au dispositif « Bus Santé Femmes », visant à créer un espace protégé permettant une prise de contact à but préventif, sanitaire, social et psychologique adaptée à chaque femme victime d'isolement ou de souffrance.

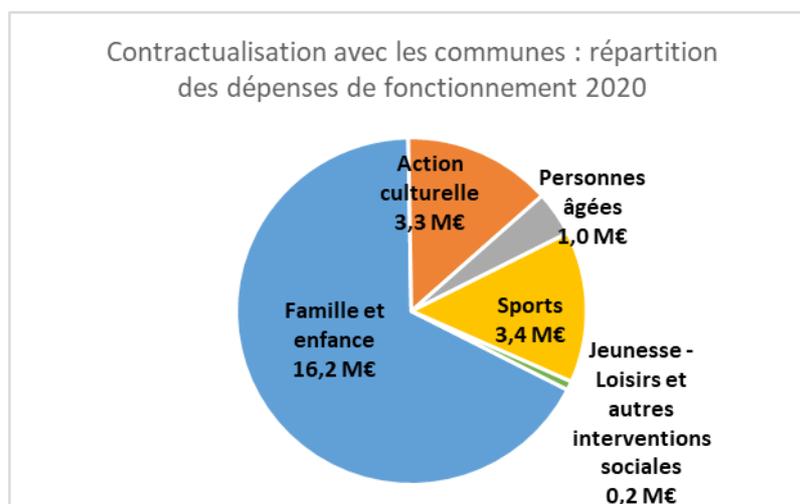
Au total, un montant de **3,14 M€** a été versé au titre de la politique de la ville, tous types d'interventions confondus.

8. Un soutien important apporté aux communes

8.1 Contrats de développements Département-Villes

En 2020, 5 contrats de développement ont été renouvelés (Antony, Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine et Levallois-Perret pour la période 2020-2022 ; Montrouge pour la période 2021-2023).

Les subventions de fonctionnement versées dans le cadre de l'ensemble des contrats de développement en cours d'exécution se sont élevées à **24,1 M€** en 2020, selon le détail ci-dessous :



8.2 Un soutien exceptionnel apporté aux communes face à la crise

Dans le contexte de crise sanitaire, le Département a voté une aide financière directe de fonctionnement, d'un montant de 16,5 M€, en faveur des 36 communes des Hauts-de-Seine. Afin d'assurer une stricte égalité territoriale, l'aide a été établie sur la base d'un montant de 10 € par habitant. **12,2 M€** ont été versés à ce titre en 2020, le solde de l'enveloppe devant être attribué en 2021.

Ce soutien financier spécifique a, d'une part, permis aux villes de faire face à leurs dépenses exceptionnelles, d'autre part, de les mettre en capacité de poursuivre leurs actions de proximité, notamment dans les domaines de la solidarité, de la culture et du sport. Le Département a en outre maintenu l'intégralité des subventions accordées aux communes en faveur des crèches dans les contrats de développement, malgré la fermeture de ces établissements pendant la crise sanitaire.

9. Des charges de personnel maîtrisées

Les charges de personnel et frais assimilés s'établissent en 2020 à **241 M€**, en diminution de 3,9% par rapport à l'année précédente.

L'année 2020 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences. Ainsi, pour pallier l'absence des agents vulnérables placés en autorisation spéciale d'absence (ASA), le Département a eu recours, outre les traditionnels contrats de remplacement, à d'importantes prestations d'intérim au dernier trimestre 2020, qui se poursuivent en 2021. Cette mesure a permis de préserver les agents les plus vulnérables à l'épidémie de la Covid-19, au regard de l'évolution des critères nationaux de vulnérabilité, tout en maintenant l'activité des services. Les collègues ont ainsi pu rouvrir dans de bonnes conditions.

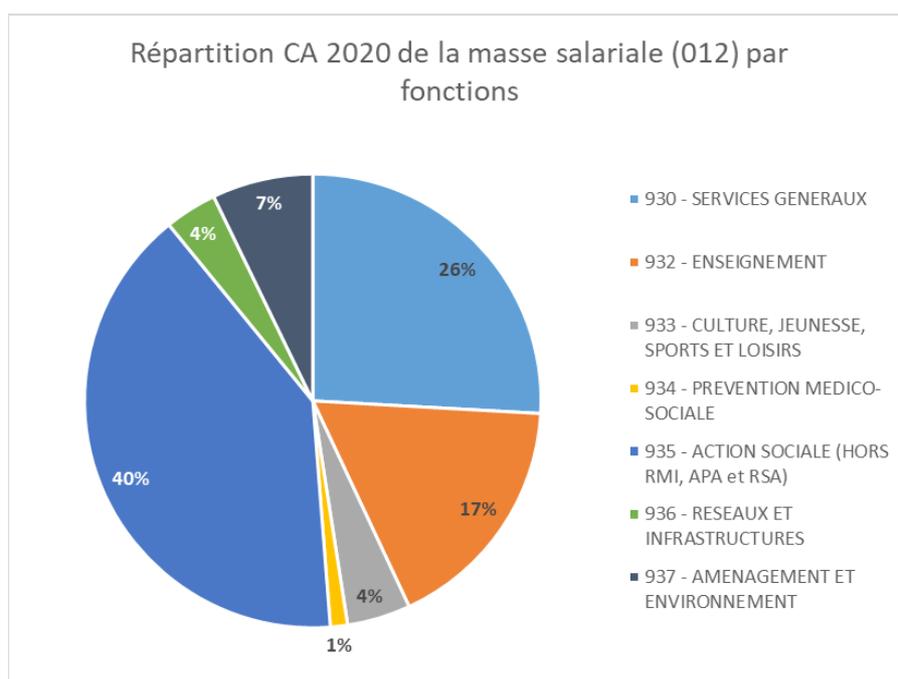
De même, le recours aux marchés d'intérim a contribué à renforcer les services territoriaux du Pôle Solidarités, leur permettant de faire face à l'augmentation des demandes des usagers consécutive à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales.

Au total, près de **2,3 M€** ont été décaissés en 2020 pour ces dépenses d'intérim liées à la situation sanitaire.

Certains agents du Département ont été particulièrement mobilisés pendant le premier confinement. Afin de tenir compte des sujétions occasionnées par la crise sanitaire, le Département a fait le choix d'octroyer une prime exceptionnelle, conformément au cadre réglementaire fixé par le gouvernement (décret n° 2020-570 du 14 mai 2020). 1 278 agents départementaux en ont bénéficié, auxquels s'ajoutent 269 agents exerçant dans les trois établissements de l'aide sociale à l'enfance, pour un montant de près de **530 k€** (et 225 k€ pour les agents relevant de la fonction publique hospitalière, dépense imputée sur les budgets annexes des établissements).

L'activité de recrutement n'a pas faibli malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire, avec 320 recrutements externes d'agents ayant pris leurs fonctions en 2020, soit 20 % de plus par rapport à 2019, et + 38 % par rapport à 2018. Ainsi, malgré un contexte difficile, les efforts entrepris pour favoriser l'attractivité du Département (refonte des régimes indemnitaires, attention aux conditions de travail des agents, communication et « marque employeur », doublement du nombre d'apprentis, etc.) portent leur fruit. En outre, l'activité de recrutement a également été marquée par l'ampleur des mobilités internes sur des postes ouverts au recrutement, qui se maintiennent à un niveau élevé, quoiqu'en légère baisse par rapport aux années précédentes, avec 221 mouvements. Le nombre d'agents accompagnés par les conseillères en évolution professionnelle est quant à lui resté stable.

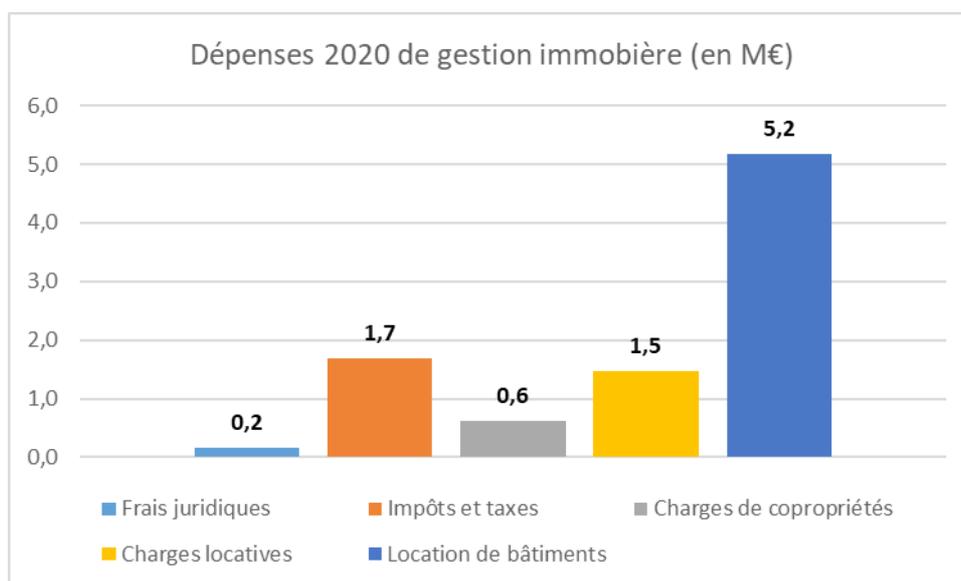
Le graphique qui suit présente le poids des dépenses de personnel 2020 par politique sectorielle :



Par ailleurs, en dépit de la crise sanitaire, le Département a maintenu en 2020 son **action en faveur du développement des compétences** de ses agents. **877 k€** ont ainsi été consacrés à leur formation auprès d'organismes extérieurs, soit 400 k€ de moins par rapport à 2019. Si la quantité de jours de formation a diminué de moitié, le nombre d'agents qui en ont bénéficié est demeuré stable. Des formations à distance ont ainsi pu être proposées au plus grand nombre, notamment l'Université du Management, qui a pu reprendre son activité sous une nouvelle forme, offrant aux cadres du Département un espace d'échange de pratiques et d'acquisition de connaissances.

10. La gestion des biens immobiliers départementaux

En 2020, les dépenses en matière de gestion immobilière se sont élevées à **9,09 M€**, contre 9,25 M€ en 2019 (soit une baisse de - 1,8 %), répartis de la manière suivante :



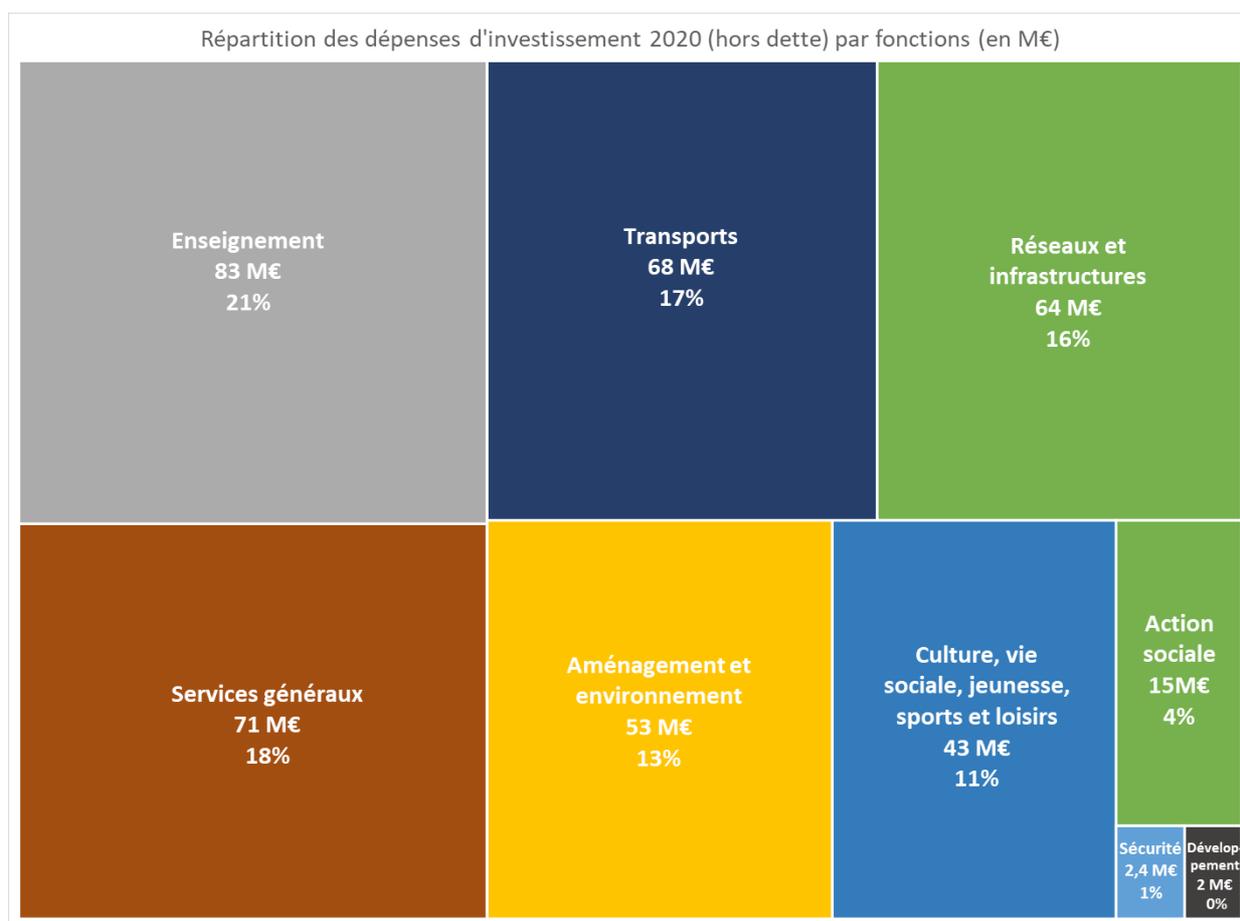
Cette diminution résulte toujours principalement de la poursuite des économies locatives recherchées par le Département depuis plusieurs années.

D. Un niveau élevé d'investissement œuvrant à la réalisation de projets structurants

En 2020, le Département a poursuivi son rythme soutenu d'investissements, en y consacrant **401 M€¹⁶**, soit **75 % des crédits votés**.

Le champ d'intervention du Département couvre aussi bien les domaines des mobilités (voirie, transports en commun), de l'enseignement (avec la compétence majeure des départements en matière de collèges), de l'aménagement et de l'environnement, de la culture, de la vie sociale et des sports et loisirs, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

¹⁶ Hors dette, y compris dépenses relatives aux partenariats public privé (PPP).



1. La mobilité sur l'ensemble du territoire

1.1 Les infrastructures routières

Dans le domaine de la voirie, **56 M€** de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2020. Le Département a principalement poursuivi la réalisation de projets structurants renforçant le maillage du territoire et a continué à requalifier et à sécuriser les routes départementales.

S'agissant des opérations individualisées d'investissement, **31,8 M€ ont été alloués à la poursuite ou à l'achèvement d'importants chantiers**, dont les opérations suivantes :

- aménagement de la RD 914 à Nanterre, pour **6 M€** ;
- aménagement et dénivellation de la RD 1 à Clichy et Levallois-Perret, pour **5,11 M€** ;
- remise en état du pont de Sèvres, pour **3,41 M€** ;
- aménagement de la RD 908 à Courbevoie, pour **3,28 M€** ;
- aménagement passage à niveau à Antony pour **2,76 M€** ;
- requalification de la RD 920 section sud, à Antony et Massy, pour **1,75 M€** ;
- poursuite de la rénovation du boulevard circulaire de La Défense sur la RD 993, pour **1,34 M€** ;
- aménagement couverture de la bretelle B5B6 à Nanterre, pour **1,22 M€** ;
- aménagement de la RD 906 à Clamart, pour **1,02 M€** ;
- aménagement de la RD 907 à Saint-Cloud (rue Dailly), pour **0,6 M€** ;
- aménagement de la RD 72 à Châtillon, pour **0,45 M€**.

En outre, 20 M€ de crédits ont été consacrés aux dépenses d'entretien et de renouvellement. Les principaux investissements ont porté sur :

- les opérations récurrentes de grosses réparations d'infrastructures, pour **8,31 M€** ;
- des versements au titre des conventions de municipalisation pour la remise en état des voies transférées, pour **4,32 M€** ;
- des travaux d'entretien des ouvrages d'art, pour **3,7 M€** ;
- l'éclairage public, la rénovation et le gros entretien pour **1,51 M€** ;
- les travaux relatifs à la signalisation et l'exploitation de la route, pour **1,32 M€** ;
- les aménagements réalisés au titre de la sécurité routière, pour **0,61 M€**.

Traçage des pistes cyclables

1,4 M€ ont été consacrés à la réalisation de pistes cyclables en période de crise sanitaire afin de garantir la distanciation lors des déplacements.

Enfin, un montant de **4,3 M€** a été dédié au **développement de l'accessibilité** de la voirie départementale et aux mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux circulations douces.

1.2 Les infrastructures de mobilités collectives

En 2020, un investissement de **70 M€** a été consacré aux **études et travaux d'infrastructures de transports**.

Les dépenses se répartissent essentiellement entre les tramways, réalisés en co-maîtrise d'ouvrage départementale, et les participations aux autres grands projets menés sous la maîtrise d'ouvrage de la RATP ou de la SNCF.

Ligne 14 : la ligne prolongée ouverte fin 2020

Le Département a encore contribué en 2020 à hauteur de **1,46 M€** au prolongement de la ligne 14 du Métro à Saint-Ouen, dont l'objectif est notamment de désengorger la ligne 13.

Le prolongement a ainsi été inauguré le 14 décembre 2020 avec les stations Pont Cardinet, Saint-Ouen RER et Mairie de Saint-Ouen, la station Porte de Clichy, desservant notamment l'entrée de ville de Clichy.

Le Département a ainsi contribué en 2020 à hauteur de **38,28 M€ aux projets de tramways** :

- le tramway T10 Antony-Clamart pour **31 M€** ;
- la prolongation du tramway T1 entre Asnières-Gennevilliers et Colombes pour **7,24 M€** ;
- la prolongation du tramway T1 entre Nanterre / Rueil-Malmaison pour **0,84 M€**.

Le Département est également engagé dans le **prolongement de la ligne 4 du métro à Bagneux**, pour lequel **5,8 M€** ont été dépensés en 2020 et dont l'ouverture est prévue pour la fin 2021.

Enfin, le Département continue de contribuer au **prolongement vers l'ouest du RER E**, avec **24,37 M€** versés en 2020.

2. L'habitat et la rénovation urbaine

En 2020, le Département a poursuivi son engagement dans le domaine de l'habitat et de la rénovation urbaine, à hauteur de **9,4 M€** de crédits de paiement mandatés.

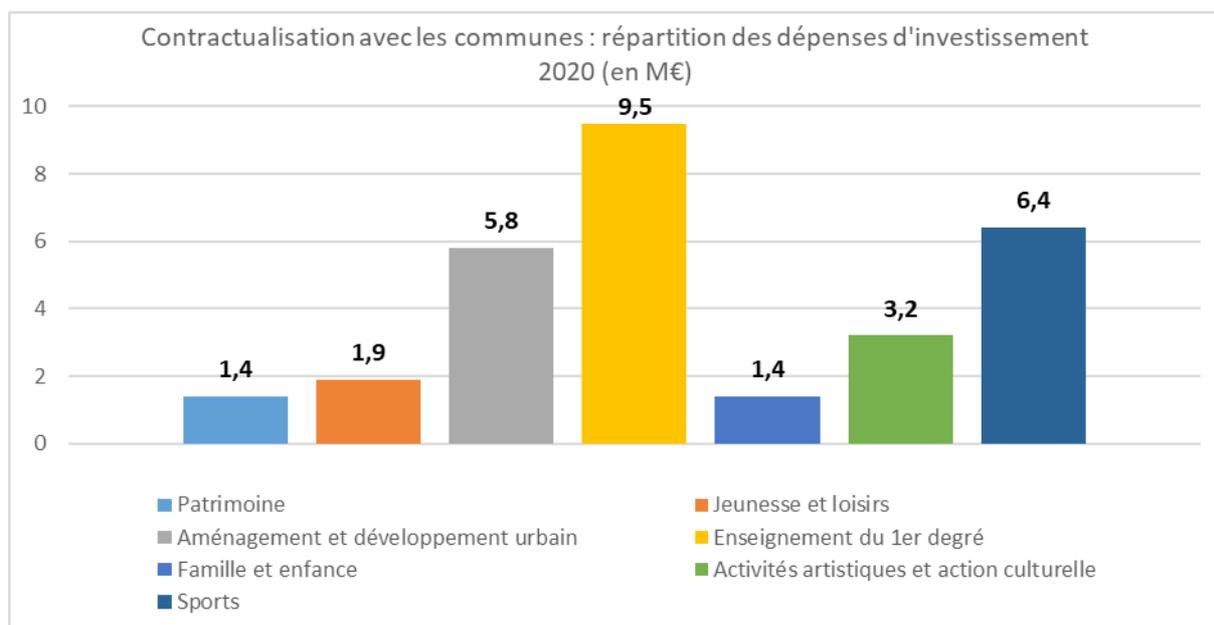
Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 5,9 M€ en faveur de l'habitat ;
- 3,5 M€ en faveur de la rénovation urbaine.

Par ailleurs, le Département a maintenu son engagement financier annuel auprès des bailleurs sociaux Hauts-de-Seine Habitat et Hauts-de-Bièvre Habitat, avec une aide annuelle de 10 M€ accordée en autorisation de programme, approuvée par notre Assemblée lors de sa réunion du 16 octobre 2020, et versée sur plusieurs exercices en fonction de l'avancement des travaux.

3. La contractualisation avec les communes

Au total, **29,6 M€** ont été versés en investissement en 2020 au titre de la contractualisation avec les communes.



4. Le patrimoine immobilier

4.1 La gestion active du patrimoine immobilier départemental

En 2020, les **acquisitions foncières** réalisées par le Département se sont élevées à **5,03 M€**, dont 0,17 M€ dans le cadre de l'échange foncier avec l'État, en vue des régularisations foncières préalables au projet de cession de l'ancien Hôtel du Département, et 4,86 M€ dans le cadre de l'avancement des travaux à la suite des contrats VEFA signés pour y implanter des pôles sociaux, répartis de la manière suivante :

- 3,40 M€ pour la livraison de l'immeuble d'Antony, intervenue le 9 décembre 2020 ;
- 0,94 M€ pour la livraison de l'immeuble situé dans le quartier des Hauts d'Asnières, intervenue le 1^{er} octobre 2020 ;
- 0,52 M€ pour l'acquisition des parkings dans le cadre du contrat VEFA de l'immeuble situé dans le quartier des Hauts d'Asnières, signé le 2 novembre 2020.

Par ailleurs, le Département a également procédé à 23 acquisitions foncières pour les futurs tramways et pour des opérations de voirie, pour un total de **5,10 M€**.

4.2 La construction, réhabilitation et amélioration des bâtiments du Département

Malgré la crise sanitaire, le Département est parvenu à maintenir, en grande partie, ses objectifs d'investissement dans le domaine de la construction, la réhabilitation et l'amélioration des bâtiments scolaires et hors scolaires, en dépensant **86 M€** (contre 73 M€ en 2019) pour la mise en œuvre de projets ambitieux et novateurs, répondant à des exigences élevées en terme de performance des ouvrages et de qualité environnementale.

4.2.1 La réhabilitation, rénovation et construction des collèges

En 2020, le Département a investi, pour les bâtiments scolaires, près de **63 M€** afin d'offrir aux collégiens et au personnel éducatif les meilleures conditions d'enseignement.

En dehors d'une enveloppe de **19,5 M€** consacrée aux dépenses récurrentes – travaux annuels d'entretien, de mise en sécurité et conformité des bâtiments, renouvellement du mobilier scolaire – ce budget a été principalement dédié au démarrage ou à la poursuite de travaux déjà engagés, notamment dans le domaine de la performance énergétique, mais aussi à des études en vue de programmes de travaux à venir.

15,9 M€ investis au titre des contrats de performance énergétique (CPE)

Démarrés en 2019 dans 62 collèges et prévus pour trois ans, les CPE « Systèmes » visent à l'amélioration des installations des systèmes de chauffage de 62 collèges.

Des dépenses d'études ont par ailleurs été effectuées au titre des CPE « Travaux » qui donneront lieu à des travaux plus lourds sur 21 sites à compter de 2022.

Ainsi, ont été réalisés en 2020 :

- **8,9 M€** au titre des travaux de reconstruction du collège La Paix à Issy-les-Moulineaux, démarrés en janvier 2019. La rentrée, décalée essentiellement en raison de l'impact de la crise sanitaire, a eu lieu le 1^{er} mars 2021 ;
- **4,9 M€** pour la rénovation complète du collège Anne Frank et de son gymnase à Antony. La livraison du collège provisoire est prévue pour la rentrée de septembre 2021 ;
- **2,8 M€** dans le cadre de conventions signées avec la Région Île-de-France pour les travaux réalisés au sein des cités scolaires ;
- **2,7 M€** pour les travaux de mise en accessibilité, dont le programme d'une durée de 9 ans, approuvé par le préfet en février 2016, est arrivé à mi-parcours en 2020 ;
- **2,5 M€** au titre du contrat de partenariat public privé concernant le collège Georges Pompidou à Courbevoie ;
- **1,7 M€** pour la rénovation complète du collège La Fontaine du Roy à Ville d'Avray, sur la base d'un marché global de performance. Le permis de construire a été déposé en octobre 2020 ;
- **1,6 M€** pour des soldes de programmes livrés concernant les collèges Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison, Descartes à Antony, Paul Éluard à Châtillon, et le gymnase Marguerite Duras à Colombes ;

- **0,9 M€** au titre de la reconstruction du collège et du gymnase Pierre Brossolette à Châtenay-Malabry, et la construction du collège et du gymnase Sorbonne Nouvelle à Asnières-sur-Seine ;
- **0,8 M€** au titre de la reconstruction du collège et du gymnase Henri Wallon à Malakoff ;
- **0,7 M€** pour diverses études de faisabilité et de programmation concernant principalement la construction de l'École européenne à Courbevoie, ainsi que la reconstruction et l'agrandissement du collège des Renardières, la reconstruction du collège Évariste Galois à Nanterre, la démolition-reconstruction du collège Joliot Curie à Bagneux, et l'optimisation des espaces de restauration du collège Théophile Gautier à Neuilly.

Participation à l'amélioration des conditions d'apprentissage des collégiens

Durant la crise sanitaire et afin d'assurer une « continuité pédagogique » pour les collégiens en « fracture numérique », certains collèges ont procédé à des prêts d'ordinateurs ultra-portables dont ils disposaient dans leurs classes nomades, équipées par le Département. Le volume de portables en prêt représentait 2 000 ordinateurs. La situation s'étant prolongée au-delà de la rentrée scolaire 2020/2021 et au regard de la situation sociale de certaines familles, la possibilité a été laissée aux collèges de poursuivre les prêts aux collégiens.

Le Département a ainsi fait un effort d'investissement de **1,38 M€** afin de remplacer les 2 000 ordinateurs portables prêtés et reconstituer l'équipement des classes nomades des établissements.

4.2.2 La rénovation et construction d'autres bâtiments sur le territoire

En 2020, le Département a investi **23 M€** dans l'ensemble de ses bâtiments, hors collèges, dont **6,5 M€ pour les opérations de maintenance et grosses réparations** et 0,7 M€ au titre des travaux d'accessibilité.

Les dépenses portant sur les projets d'équipements majeurs, en cours ou à venir, se répartissent principalement ainsi :

Dans le domaine culturel :

- **5,1 M€** pour la poursuite de la construction et de la restructuration du Musée Albert-Kahn. Les bâtiments dédiés aux usages muséographiques doivent être livrés au printemps 2021, et les bâtiments administratifs à l'été 2021 ;
- **2,5 M€** pour la réhabilitation et l'aménagement de l'ancienne caserne Sully, en vue de la création du Musée du Grand Siècle, essentiellement au titre de travaux préalables de curage et de désamiantage ;
- **1,6 M€** pour la création de la Cité des Métiers d'Arts et du Design à Sèvres, dont les travaux ont démarré début 2020, pour une livraison prévue en octobre 2021 ;
- **1,1 M€** pour la fin des travaux de rénovation et de mise en accessibilité du Musée du domaine départemental de Sceaux ;
- **0,7 M€** pour les travaux au titre de la rénovation de la Maison de La Folie Saint James à Neuilly-sur-Seine ;
- **0,6 M€** pour l'achèvement de la restauration de la Tour aux Figures, dont la réouverture au public a eu lieu en septembre 2020 ;
- **0,3 M€** pour des études au titre de la réhabilitation du Pavillon de Hanovre et des travaux sur le mur d'enceinte du Petit Château de Sceaux.

Dans le domaine sportif :

- **1,8 M€** pour la poursuite des études en vue de la construction d'équipements aquatiques modernes, répondant aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs, notamment sur le site de la piscine actuelle de la Grenouillère à Antony ;
- **0,3 M€** pour les études en vue de la modernisation et l'aménagement du stade Yves-du-Manoir, dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, mais aussi afin de proposer aux Hauts-séquanais, une fois les Jeux passés, un équipement sportif de référence ;
- **0,3 M€** pour le solde des travaux concernant la construction d'un *club house* dans le parc des sports d'Antony, réceptionné en octobre 2019.

Enfin, **0,75 M€** ont été versés par le Département à la SOLIDEO¹⁷, dans le cadre de la convention de financement des ouvrages olympiques¹⁸ pour les aménagements pérennes prévus au stade départemental Yves-du-Manoir, notamment dans le cadre de l'accueil de la Fédération française de hockey et de son Centre national d'entraînement après les Jeux de 2024, et pour la rénovation et l'aménagement des sites d'entraînement sur le territoire des Hauts-de-Seine, notamment la piscine olympique de Colombes.

5. Une gestion responsable des ressources naturelles départementales

5.1. L'aménagement des berges

Le Département a poursuivi, en 2020, ses investissements en matière de politique de l'eau afin de préserver et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques, et d'agir en faveur de la réduction du risque d'inondation par débordement des réseaux d'assainissement

À ce titre, le Département a consacré **1,08 M€** à l'aménagement des berges. 0,45 M€ ont notamment été dédiés aux études d'aménagement des berges d'Asnières-sur-Seine.

S'agissant de la lutte contre les inondations par débordement du réseau d'assainissement par temps de pluie, **0,48 M€** ont été consacrés à la réalisation d'études et de travaux pour l'aménagement du bassin d'orage à Antony, et pour l'aménagement de la station Vaugirard. Afin d'améliorer la qualité de l'eau de l'étang Colbert à Châtenay-Malabry, 0,05 M€ ont par ailleurs été consacrés au réaménagement des ouvrages de déversement.

5.2 La préservation et la valorisation des espaces verts départementaux

Par son action, le Département entend préserver, valoriser et rénover son patrimoine en mettant l'accent sur les qualités paysagères, écologiques et d'accueil de son territoire. En 2020, **18,5 M€** ont été consacrés à cette mission.

¹⁷ Société de livraison des ouvrages olympiques.

¹⁸ Convention approuvée par la délibération de la Commission permanente du 21 janvier 2019 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n°19.18 CP.

Ces crédits ont notamment servi à la réalisation de grands projets d'aménagements paysagers dans les parcs et jardins départementaux, tels que :

- la restauration des cascades et des perrés du Grand Canal, au Domaine de Sceaux, pour **4,9 M€** ;
- la restauration de l'étang des Hautes Bornes, au parc des Chanteraines, pour **1,4 M€** ;
- le réaménagement de la Promenade des Vallons de la Bièvre, à Antony, pour **0,4 M€**.

Le Département a également investi **11 M€** dans la réalisation de travaux préservant la qualité du patrimoine vert des parcs et jardins départementaux ainsi que des arbres sur les routes départementales.

Enfin, dans le cadre de la réalisation d'un réseau de parcours buissonniers sur l'ensemble du territoire départemental, les études en vue de l'aménagement de la liaison verte des Louvresses à Gennevilliers ont été poursuivies (**0,15 M€**).

6. La coopération internationale

En 2020, le Département a versé 0,43 M€ de subventions en investissement en faveur des programmes dédiés à l'Arménie, au Bénin, au Cambodge et à Haïti :

Coopération décentralisée	2020
Arménie	0,14 M€
Cambodge	0,06 M€
Haïti	0,17 M€
Benin	0,06 M€
Total programmes	0,43 M€

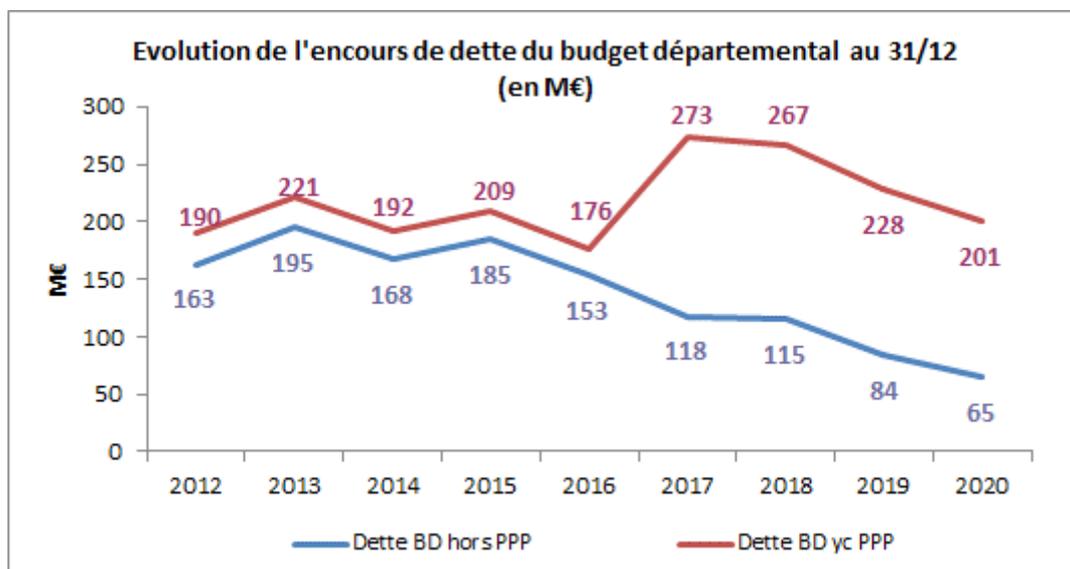
Les subventions versées ont notamment permis :

- de distribuer des plants d'arbres fruitiers et semences auprès d'agriculteurs locaux, pour favoriser la création d'exploitations fruitières en Arménie ;
- d'acquérir et d'aménager un nouveau terrain pour l'accueil du pôle d'activités B'EST Zou au Bénin, ayant vocation à héberger des bureaux, lieux d'innovation agroalimentaire, espaces de formation et de *coworking* ;
- de doter les coopératives en infrastructures en Haïti et, plus particulièrement pour la Grande Anse, d'acquérir un triporteur pour le transport du cacao et un véhicule pour le suivi des coopératives ;
- de doter les nouveaux bénéficiaires au Cambodge en matériel de maraîchage.

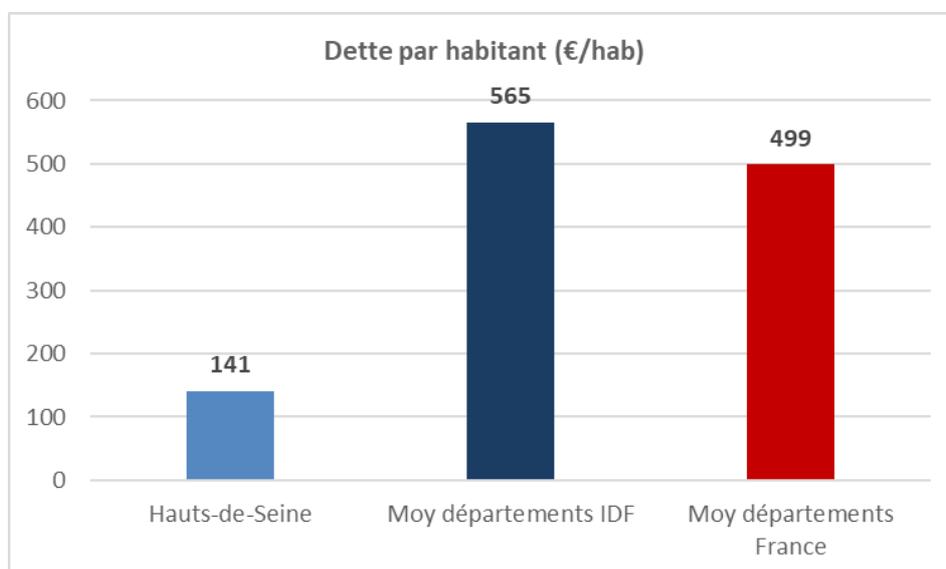
C. LA MAÎTRISE DE LA DETTE

Conformément au règlement budgétaire et financier, le rapport sur la gestion de la dette est présenté concomitamment au rapport sur le compte administratif. Les développements soumis à votre approbation aujourd'hui sont la synthèse du rapport dédié à ce sujet.

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette du budget départemental s'élevait à 201 M€, soit un désendettement de 27 M€ sur l'ensemble de l'année 2020. Hors partenariats publics privés (PPP), l'encours de dette classique atteignait 65 M€, en baisse de 23 % sur 1 an.



Grâce à la maîtrise de son encours de dette, le Département des Hauts-de-Seine continue de présenter un niveau particulièrement faible d'endettement ; il est le 6^e département le moins endetté de France, et le département le moins endetté d'Île-de-France¹⁹.



Sa capacité de désendettement s'établit à 0,8 année, un niveau largement inférieur à la norme de 10 ans communément admise et préconisée dans la dernière loi de programmation²⁰ (moyenne des départements 2019 : 3,4 ans).

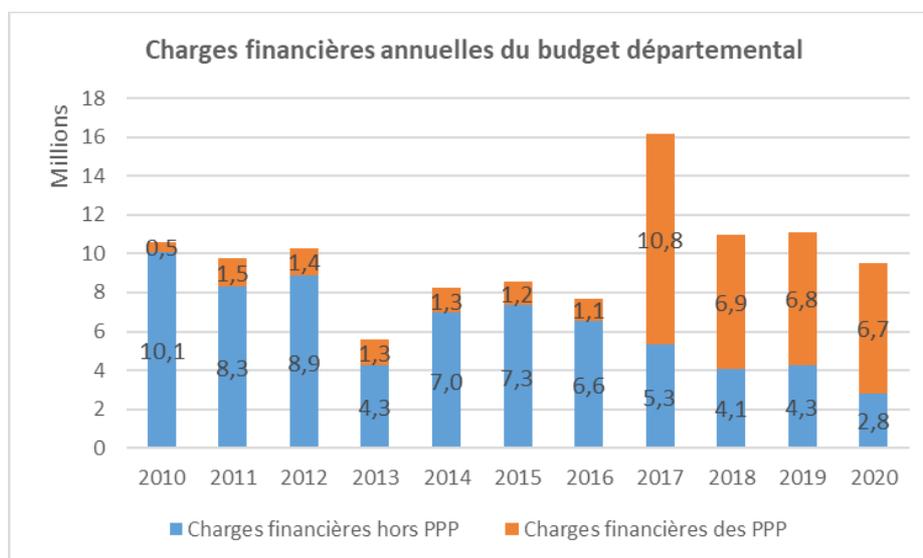
19 Données DGCL – CA 2019 (en €/habitant).

20 LOI n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, article 29.

1. Bilan de la gestion de la dette départementale au 31 décembre 2020

Pour la 5^e année consécutive, le Département n'a pas eu recours à l'emprunt bancaire sur son budget principal, et a donc autofinancé intégralement ses investissements, lui permettant de réduire le poids des charges financières.

Ces dernières se sont ainsi élevées à 2,8 M€ en 2020 (contre 4,3 M€ en 2019). Si l'on intègre les PPP, ces charges financières ont représenté 9,5 M€ en 2020 (contre 11,1 M€ en 2019).



L'année 2020 a notamment été marquée par l'arrivée à échéance de deux contrats de prêt, qui mobilisaient près de 7 M€ de remboursement annuel.

Elle a également consacré le bien-fondé, en dépit du *Brexit* et de la crise sanitaire puis économique, de la stratégie mise en œuvre depuis 2014 sur le contrat de prêt de 50 M€ contracté auprès de la Société générale, classé 4E dans la Charte Gissler. Les sept premières échéances de ce contrat encaissées en 2013 ont été payées au taux bonifié de 2,86 %. Un refinancement de ce prêt avec fixation du taux à 4,75%, comme proposé à l'origine par la banque, aurait induit un surcoût de 5 M€ sur les 7 premières échéances remboursées. D'après les anticipations actuelles de marché, le Département devrait continuer de bénéficier de ce taux bonifié sur la durée résiduelle du contrat (5 échéances).

2. Composition de la dette départementale au 31 décembre 2020

Constituée à 85 % de taux fixes, la dette départementale demeure prévisible et peu risquée. Elle est classée à 87 % en 1A d'après la Charte Gissler²¹. Le contrat Société Générale classé 4E susmentionné représente 10 % de l'encours. Enfin, un contrat signé avec le Crédit Agricole, indexé sur l'inflation et classé 2A, représente moins de 3 % du capital restant dû.

Fin 2020, la durée de vie résiduelle de la dette départementale, hors PPP, atteignait 6 ans et 10 mois, contre 12,6 ans pour la moyenne nationale²² des départements. Hors PPP, le taux moyen pondéré s'élevait à 3,56 %, contre 4,27 % fin 2013.

²¹ La charte Gissler, dite « charte de bonne conduite », permet une classification des emprunts en fonction de l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule et de la structure de la formule de calcul.

²² Données Finance Active 2019.

LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux amortissements des biens mobiliers et immobiliers, à la neutralisation de certains amortissements, à la reprise des subventions transférables reçues et au traitement comptable des cessions d'immobilisations.

En vertu des principes de prudence et de sincérité, **l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers** permet de constater comptablement la dépréciation de leur valeur. Il participe également au renouvellement de celui-ci en alimentant l'autofinancement par le biais d'une recette d'investissement.

L'amortissement du patrimoine départemental immobilisé a atteint **233,5 M€** en 2020, soit une légère augmentation par rapport à l'exercice 2019 (**229,3 M€**).

Afin d'atténuer le poids budgétaire de la dotation aux amortissements, l'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit deux mécanismes :

- d'une part, la reprise de la quote-part des amortissements de subventions reçues par le Département, qui s'est élevée à 19,6 M€ en 2020 ;
- d'autre part, la neutralisation des amortissements portant sur les collèges et les bâtiments administratifs et, depuis 2016, sur les subventions versées. En 2020, les neutralisations ont atteint 182,1 M€.

IV. LE RÉSULTAT DE CLOTURE 2020 ET SON AFFECTATION

L'instruction budgétaire M52 prévoit que l'Assemblée départementale constate le résultat de l'exercice à la clôture de celui-ci.

Ce résultat est dégagé en section de fonctionnement en retranchant le cumul des dépenses ordonnancées en 2020 à la somme des titres de recettes émis. Complété par le résultat antérieur, il contribue au financement de la section d'investissement, structurellement déficitaire. Le résultat cumulé est ainsi déterminé.

A. Une diminution de l'excédent de fonctionnement

La réalisation des recettes s'élève à 2,317 Mds €, celle des dépenses à 2,098 Md €, soit un excédent de fonctionnement (hors résultat reporté n-1) s'établissant à 219 M€, en diminution de 275 M€ par rapport à l'excédent de fonctionnement 2019 (494 M€).

CHAPITRES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
930 SERVICES GENERAUX	134 287 598,93 €	11 936 401,95 €
931 SECURITE	45 953 837,85 €	0,00 €
932 ENSEIGNEMENT	99 275 685,78 €	9 146 973,04 €
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	60 581 947,74 €	5 014 765,02 €
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	11 388 552,67 €	705 307,10 €
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI, APA et RSA)	637 500 023,63 €	47 656 644,87 €
9354 REVENU MINIMUM D'INSERTION	239 500,85 €	0,00 €
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	69 940 682,49 €	11 735 773,73 €
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	197 389 662,05 €	5 514 443,93 €
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	20 413 720,74 €	2 300 897,02 €
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	47 916 269,13 €	14 322 690,02 €
938 TRANSPORTS	101 079 515,94 €	12 670,09 €
939 DEVELOPPEMENT	544 921,29 €	383 571,15 €
940 IMPOSITIONS DIRECTES	282 154 875,00 €	1 053 806 954,00 €
941 AUTRES IMPOTS ET TAXES	146 651 909,00 €	850 131 479,93 €
942 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	99 846 742,28 €
943 OPERATIONS FINANCIERES	2 580 146,24 €	226 080,62 €
944 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	355 175,46 €	0,00 €
945 PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	455 852,00 €	2 852 712,00 €
Total Mouvements réels	1 858 709 876,79 €	2 115 594 106,75 €
946 TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	239 682 353,80 €	201 830 890,65 €
Total Mouvements d'ordre	239 682 353,80 €	201 830 890,65 €
TOTAL général fonctionnement	2 098 392 230,59 €	2 317 424 997,40 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>219 032 766,81 €</i>

B. Une section d'investissement en excédent

L'exécution de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 66 M€, contre un déficit de 80 M€ au CA 2019.

CHAPITRES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
900	SERVICES GENERAUX	18 413 740,23 €	2 051 586,99 €
902	ENSEIGNEMENT	69 867 393,25 €	8 170 538,26 €
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	26 099 924,89 €	511 068,00 €
904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	90 234,81 €	0,00 €
905	ACTION SOCIALE (Hors RMI, APA et RSA)	5 973 127,34 €	8 392,71 €
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	53 874 571,70 €	7 385 346,74 €
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	17 380 647,36 €	2 911,23 €
908	TRANSPORTS	32 615 743,50 €	11 873 673,30 €
909	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 000 000,00 €	0,00 €
910	SERVICES GENERAUX	52 390 277,60 €	0,00 €
911	SECURITE	2 437 423,46 €	0,00 €
912	ENSEIGNEMENT	13 002 546,15 €	0,00 €
913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	17 176 610,50 €	0,00 €
915	ACTION SOCIALE (Hors RMI, APA et RSA)	8 627 970,91 €	207,00 €
916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	10 137 151,80 €	781,15 €
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	35 178 285,91 €	155 931,92 €
918	TRANSPORTS	35 795 799,27 €	0,00 €
919	DEVELOPPEMENT	0,00 €	45 692,01 €
921	Taxes non affectées	0,00 €	116 973,00 €
922	Dotations et participations	0,00 €	37 117 772,03 €
923	Dettes et autres opérations financières	19 098 742,26 €	380 733 977,44 €
Total	Mouvements réels	420 160 190,94 €	448 174 851,78 €
925	Opérations patrimoniales	2 140 279,90 €	2 140 279,90 €
926	Transferts entre les sections	201 830 890,65 €	239 682 353,80 €
Total	Mouvements d'ordre	203 971 170,55 €	241 822 633,70 €
TOTAL	général investissement	624 131 361,49 €	689 997 485,48 €
	<i>Résultat d'investissement</i>		<i>65 866 123,99 €</i>

À l'issue de l'exercice budgétaire, les dépenses et les recettes engagées mais n'ayant pas fait l'objet d'un ordonnancement au 31 décembre de l'exercice peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de l'exercice 2020, 20 682 254,18 € et 3 142 034,84 € sont reportés, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, soit un **montant total des charges de restes à réaliser de 23 824 289,02 €**. Les tableaux synthétiques ci-dessous retracent les résultats de l'exercice 2020 avant prise en compte des restes à réaliser :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	2 098 392 230,59	Dépenses	624 131 361,49
Recettes	2 317 424 997,40	Déficit antérieur	378 948 619,83
Excédent antérieur	677 126 159,00	Recettes	689 997 485,48
TOTAL	896 158 925,81	TOTAL	-313 082 495,84

À cela, doit être ajouté le solde résultant de la dissolution du Syndicat mixte de l'Île de Monsieur, soit un excédent de fonctionnement de 1 670 495,96 €, et un déficit d'investissement de 1 187 056,89 €, portant les résultats de l'exercice 2020 à :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2020	219 032 766,81	65 866 123,99
Résultat reporté collectivité	677 126 159,00	- 378 948 619,83
Résultat reporté Syndicat mixte de l'Île de Monsieur	1 670 495,96	- 1 187 056,89
Résultat global à affecter	897 829 421,77	- 314 269 552,73

En application de l'instruction budgétaire et comptable M52, l'Assemblée départementale doit se prononcer par un vote sur l'utilisation de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement. L'emploi du résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement²³ ;
- à la couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;
- pour le solde éventuel, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement constaté pour l'exercice 2020, je vous propose d'affecter ce résultat comme suit :

- **317 411 587,57 €** à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement dont **314 269 552,73 €** au titre du déficit et **3 142 034,84 €** au titre de la charge des reports ;
- **580 417 834,20 €** correspondant au solde affecté en excédent de fonctionnement, dont **20 682 254,18 €** affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

Ce compte administratif met en lumière la réponse du Département aux défis sanitaires, sociaux et économiques soulevés par la crise débutée au printemps dernier. Malgré des recettes en baisse, notre collectivité a été en capacité d'accroître ses dépenses pour accompagner et soutenir les citoyens, les communes et un grand nombre d'acteurs socio-économiques essentiels. C'est la qualité de la gestion financière des exercices précédents qui a permis, en 2020, de réaliser un tel effort.

De plus, le Département s'est adapté pour préserver le fonctionnement normal de la collectivité, conformément au principe de continuité du service public, tout en veillant à préserver la santé des agents et des usagers. La politique ambitieuse d'investissements n'a pas été substantiellement freinée, en dépit de conditions peu propices à la bonne réalisation de nos projets en cours.

²³ Il s'agit du cumul du résultat de clôture d'investissement et du solde des restes à réaliser.

Après cette année exceptionnelle, le Département conserve une situation financière saine et robuste. Il dispose des moyens qui lui permettront de continuer à faire face, en 2021, à une crise désormais durable, tout en préservant les projets de moyen et long terme qui contribueront au développement de notre territoire.

Tel est le projet de compte administratif 2020 que j'ai l'honneur de présenter à notre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi